



www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



Petit changement pour cette nouvelle législature : d'entente avec l'ensemble du conseil communal le « MOT DU SYNDIC » devient le « MOT DU CONSEIL COMMUNAL ». Ainsi vous aurez la possibilité de nous découvrir, à tour de rôle, avec nos différentes sensibilités, nos diversités et nos complémentarités.

2021, année charnière

Chères habitantes et chers habitants de La Brillaz,

Si 2021 était une année particulière, tant parce que c'était la fin d'une législature et le début d'une nouvelle, que parce que nous fêtons les 20 ans de la fusion, ou encore parce que nous sommes en pleine pandémie - que je tâcherai de ne plus évoquer ensuite - elle l'a été pour moi aussi, et j'ai le plaisir de vous adresser ces quelques lignes.

Cette année m'est toute particulière, sans doute un peu pour les mêmes raisons qu'elle l'est à l'échelle communale. Et si 6 mois après le début de cette nouvelle législature je n'ai pas l'envie de dresser, déjà, un premier bilan, je peux tout de même affirmer que motivation, énergie et plaisir, entre autres, sont les leitmotivs avec lesquels nous siégeons chaque lundi au conseil.

Quoi qu'il en soit, et puisque j'ai l'opportunité de m'adresser à vous, j'aimerais, avant de me tourner vers l'avenir, saisir ces quelques lignes pour évoquer le passé. A ce titre, il me paraît opportun de remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire de La Brillaz la commune qu'elle est aujourd'hui, 20 ans après la fusion. A vous, chères citoyennes et chers citoyens, qui la faites vivre et rayonner au quotidien, à vous, chères et chers membres du personnel communal, qui rendez possible tous les projets et assurez le bon fonctionnement quotidien, à vous, chères anciennes conseillères communales et chers anciens conseillers communaux, pour l'héritage précieux qui a permis, législature après législature, de construire le présent de nos 3 villages, et qui, indéniablement, nous permet de concevoir sereinement le futur, un tout grand merci.

Et puisque nous vivons, à mon sens, une année, ou une époque, charnière, envisageons ensemble le futur. Le conseil communal travaille actuellement à la concrétisation des projets déjà en cours et, bientôt, nous pourrions établir notre programme de législature.

Dans tous les cas, les enjeux actuels demeurent nombreux. Les questions sociales, environnementales, de santé publique ou encore de sécurité - et j'en passe - font l'objet des préoccupations contemporaines. A juste titre sans doute. Et s'il est évident que tous ne pourront être miraculeusement et immédiatement résolus, il paraît essentiel de les garder en tête, jour après jour, individuellement et collectivement parlant.

Evidemment, toutes ces questions - et pas uniquement celles-là d'ailleurs - peuvent susciter de nombreux débats. A titre personnel, j'adore ça ; le débat est, selon moi, essentiel. Il permet une prise de décision en pleine conscience, et fait évoluer le cours des choses. Ainsi, je ne peux que vous inviter à discuter de ces enjeux et défis ; c'est ensemble que nous construisons le monde de demain.

Et puisque demain se dessine ici et maintenant, pour chacune et chacun d'entre nous, j'espère vous voir nombreuses et nombreux lors de la prochaine assemblée communale et je me réjouis de vous y rencontrer.

Lucie Menétrey
Conseillère communale



**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 13 décembre 2021 à 20 h 00
à la salle polyvalente de Lentigny**

ORDRE DU JOUR

1. Promotion des nouveaux citoyens
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2021
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. Budgets 2022
 - 3.1. Présentation du budget du compte de résultats
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
 - 3.2. Mobilier scolaire : achat de pupitres pour les classes 3H-4H
 - 3.2.1. Rapport de la commission financière
 - 3.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 3.3. Achat d'une tondeuse à gazon
 - 3.3.1. Rapport de la commission financière
 - 3.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 3.4. Budgets du compte de résultats et du compte des investissements
 - 3.4.1. Rapport de la commission financière
 - 3.4.2. Vote final des budgets des comptes de résultats et d'investissements
4. Règlement des finances : approbation
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
5. Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable : approbation
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
6. Statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) : approbation
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
7. Divers

| Compte | Désignation | Budget 2022 | |
|------------|--|---------------------|-------------------|
| | | Charges | Revenus |
| 0 | ADMINISTRATION GENERALE | 981'169.00 | 108'485.00 |
| 01 | Législatif et exécutif | 154'545.00 | 500.00 |
| 011 | Législatif | 66'645.00 | 500.00 |
| 0110 | Législatif | 66'645.00 | 500.00 |
| 012 | Exécutif | 87'900.00 | |
| 0120 | Exécutif | 87'900.00 | |
| 02 | Services généraux | 826'624.00 | 107'985.00 |
| 021 | Administration des finances et des contributions | 147'620.00 | 11'000.00 |
| 0210 | Administration des finances et des contributions | 147'620.00 | 11'000.00 |
| 022 | Services généraux, Administration | 548'329.00 | 27'700.00 |
| 0220 | Services généraux, Administration | 548'329.00 | 27'700.00 |
| 029 | Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs | 130'675.00 | 69'285.00 |
| 0290 | Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs | 130'675.00 | 69'285.00 |
| 1 | ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE | 183'889.75 | 66'522.00 |
| 14 | Questions juridiques | 73'952.00 | |
| 140 | Questions juridiques | 73'952.00 | |
| 1400 | Questions juridiques (en général) | 73'952.00 | |
| 15 | Service du feu | 96'848.75 | 61'522.00 |
| 150 | Service du feu | 96'848.75 | 61'522.00 |
| 1500 | Service du feu | 96'848.75 | 61'522.00 |
| 16 | Défense | 13'089.00 | 5'000.00 |
| 161 | Défense militaire | 290.00 | |
| 1610 | Défense militaire | 290.00 | |
| 162 | Défense civile | 12'799.00 | 5'000.00 |
| 1620 | Défense civile | 12'799.00 | 5'000.00 |
| 2 | Formation | 3'053'633.75 | 150'548.00 |
| 21 | Scolarité obligatoire | 2'743'692.90 | 150'548.00 |
| 211 | Ecole primaire I (1H-2H) | 175'349.35 | 1'000.00 |
| 2110 | Ecole enfantine | 175'349.35 | 1'000.00 |
| 212 | Ecole primaire II (3H-8H) | 865'506.55 | 23'350.00 |
| 2120 | Ecole primaire | 865'506.55 | 23'350.00 |
| 213 | Ecole du cycle d'orientation | 882'985.00 | |
| 2130 | Ecole du cycle d'orientation | 882'985.00 | |
| 214 | Ecoles de musique | 65'134.00 | |
| 2140 | Ecoles de musique, conservatoire | 65'134.00 | |
| 217 | Bâtiments scolaires | 390'772.00 | 10'698.00 |
| 2170 | Bâtiments scolaires | 390'772.00 | 10'698.00 |
| 218 | Accueil de jour | 165'775.00 | 115'500.00 |
| 2180 | Structure d'accueil extrascolaire | 165'775.00 | 115'500.00 |

| Compte | Désignation | Budget 2022 | |
|------------|---|-------------------|------------------|
| | | Charges | Revenus |
| 219 | Scolarité obligatoire, administration scolaire | 198'171.00 | |
| 2190 | Direction et administration des écoles | 24'565.00 | |
| 2192 | Bibliothèque scolaire | 14'425.00 | |
| 2193 | Manifestations scolaires | 1'900.00 | |
| 2195 | Transports scolaires | 157'281.00 | |
| 22 | Ecoles spécialisées | 289'440.85 | |
| 220 | Ecoles spécialisées | 289'440.85 | |
| 2200 | Ecoles spécialisées | 289'440.85 | |
| 23 | Formation professionnelle initiale | 20'500.00 | |
| 230 | Formation professionnelle initiale | 20'500.00 | |
| 2300 | Formation professionnelle initiale | 20'500.00 | |
| 3 | Culture, sport et loisirs | 468'645.30 | 25'556.00 |
| 32 | Culture, autres | 49'840.00 | |
| 321 | Bibliothèques et littérature | 29'120.00 | |
| 3210 | Bibliothèque publique | 29'120.00 | |
| 322 | Musique, chant et théâtre | 6'000.00 | |
| 3221 | Musique, chant et théâtre | 6'000.00 | |
| 329 | Culture, dons, subventions | 14'720.00 | |
| 3290 | Culture, dons, subventions | 12'720.00 | |
| 3292 | Jardins et sentiers didactiques | 2'000.00 | |
| 34 | Sport et loisirs | 418'805.30 | 25'556.00 |
| 341 | Sport | 292'766.80 | 25'556.00 |
| 3410 | Sport | 292'766.80 | 25'556.00 |
| 342 | Loisirs | 126'038.50 | |
| 3420 | Loisirs | 126'038.50 | |
| 4 | Santé | 832'292.70 | 10'000.00 |
| 41 | Hôpitaux, établissements médico-sociaux | 572'243.20 | |
| 411 | Hôpitaux | 7'672.70 | |
| 4110 | Hôpitaux | 7'672.70 | |
| 412 | Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées | 564'570.50 | |
| 4120 | Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées | 564'570.50 | |
| 42 | Soins ambulatoires | 237'373.00 | |
| 421 | Soins ambulatoires | 211'687.00 | |
| 4210 | Soins ambulatoires | 211'687.00 | |
| 422 | Services de sauvetage | 25'686.00 | |
| 4220 | Services de sauvetage | 25'686.00 | |
| 43 | Prévention | 19'000.00 | 10'000.00 |
| 433 | Service médical des écoles | 19'000.00 | 10'000.00 |
| 4330 | Service médical des écoles | 19'000.00 | 10'000.00 |
| 49 | Santé publique, non mentionné ailleurs | 3'676.50 | |
| 490 | Santé publique, non mentionné ailleurs | 3'676.50 | |
| 4900 | Santé publique, non mentionné ailleurs | 3'676.50 | |

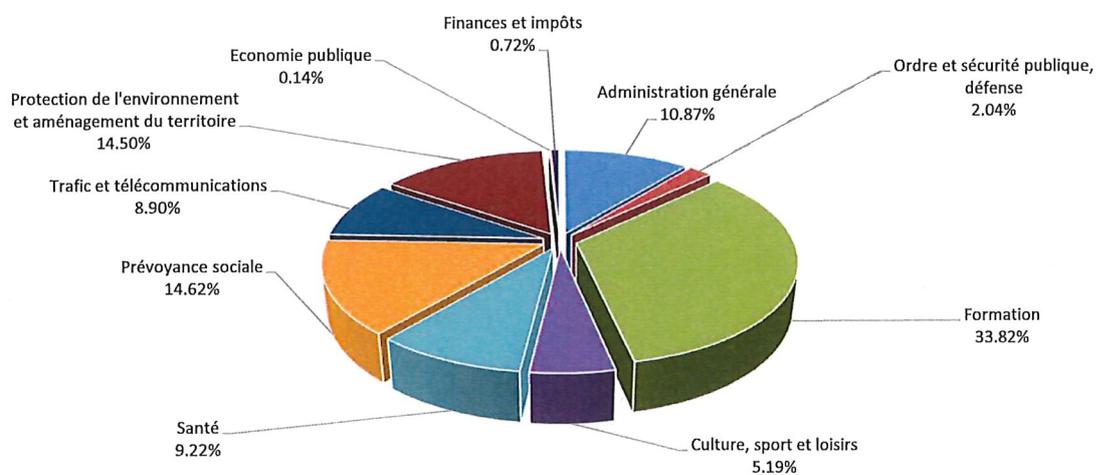
| Compte | Désignation | Budget 2022 | |
|--------|---|--------------|--------------|
| | | Charges | Revenus |
| 5 | PREVOYANCE SOCIALE | 1'320'105.75 | 70'013.00 |
| 52 | Invalidité | 575'889.00 | |
| 523 | <i>Institutions pour personnes handicapées et inadaptées</i> | 575'889.00 | |
| 5230 | Institutions pour personnes handicapées et inadaptées | 575'889.00 | |
| 53 | Vieillesse et survivants | | 1'856.00 |
| 531 | <i>Assurance-vieillesse et survivants AVS</i> | | 1'856.00 |
| 5310 | Assurance-vieillesse et survivants AVS | | 1'856.00 |
| 54 | Famille et jeunesse | 315'392.00 | 68'157.00 |
| 541 | <i>Allocations familiales</i> | 15'824.50 | |
| 5410 | Allocations familiales | 15'824.50 | |
| 543 | <i>Avance et recouvrement des pensions alimentaires</i> | 17'902.50 | |
| 5430 | Avance et recouvrement des pensions alimentaires | 17'902.50 | |
| 544 | <i>Protection de la jeunesse</i> | 2'000.00 | |
| 5440 | Protection de la jeunesse (en général) | 2'000.00 | |
| 545 | <i>Prestations aux familles</i> | 279'665.00 | 68'157.00 |
| 5451 | Structures d'accueil extrafamilial de jour | 143'020.00 | |
| 5453 | Ecole maternelle | 136'645.00 | 68'157.00 |
| 55 | Chômage | 35'360.00 | |
| 559 | <i>Chômage, non mentionné ailleurs</i> | 35'360.00 | |
| 5590 | Chômage, non mentionné ailleurs | 35'360.00 | |
| 57 | Aide sociale et domaine de l'asile | 393'464.75 | |
| 572 | <i>Aide matérielle</i> | 121'389.20 | |
| 5720 | Aide matérielle légale | 115'389.20 | |
| 5721 | Aide matérielle à bien plaire | 6'000.00 | |
| 579 | <i>Assistance, non mentionné ailleurs</i> | 272'075.55 | |
| 5790 | Assistance, non mentionné ailleurs | 272'075.55 | |
| 6 | Trafic et télécommunications | 803'413.00 | 191'124.00 |
| 61 | Circulation routière | 665'874.00 | 169'124.00 |
| 615 | <i>Routes communales</i> | 665'874.00 | 169'124.00 |
| 6150 | Routes communales | 665'874.00 | 169'124.00 |
| 62 | Transports publics | 137'539.00 | 22'000.00 |
| 621 | <i>Infrastructure de transports publics</i> | 14'950.00 | |
| 6210 | Infrastructure de transports publics | 14'950.00 | |
| 622 | <i>Trafic régional et d'agglomération</i> | 94'589.00 | |
| 6220 | Trafic régional et d'agglomération | 94'589.00 | |
| 629 | <i>Transports publics, non mentionné ailleurs</i> | 28'000.00 | 22'000.00 |
| 6290 | Transports publics, non mentionné ailleurs | 28'000.00 | 22'000.00 |
| 7 | Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 1'309'690.50 | 1'176'458.50 |
| 71 | Approvisionnement en eau | 550'178.00 | 550'178.00 |
| 710 | <i>Approvisionnement en eau</i> | 550'178.00 | 550'178.00 |
| 7101 | Approvisionnement en eau communal | 550'178.00 | 550'178.00 |

| Compte | Désignation | Budget 2022 | |
|--------|--|---------------------|---------------------|
| | | Charges | Revenus |
| 72 | Traitement des eaux usées | 404'884.00 | 404'884.00 |
| 720 | <i>Traitement des eaux usées</i> | 404'884.00 | 404'884.00 |
| 7201 | Traitement des eaux usées (communal) | 404'884.00 | 404'884.00 |
| 73 | Gestion des déchets | 195'086.50 | 195'086.50 |
| 730 | <i>Gestion des déchets</i> | 195'086.50 | 195'086.50 |
| 7301 | Gestion des déchets (communale) | 195'086.50 | 195'086.50 |
| 74 | Aménagements | 4'110.00 | |
| 741 | <i>Corrections de cours d'eau</i> | 4'110.00 | |
| 7410 | Corrections de cours d'eau | 4'110.00 | |
| 77 | Protection de l'environnement, autres | 41'957.00 | 5'161.00 |
| 771 | <i>Cimetières, crématoires</i> | 41'957.00 | 5'161.00 |
| 7710 | Cimetières, crématoires | 41'957.00 | 5'161.00 |
| 79 | Aménagement du territoire | 113'475.00 | 21'149.00 |
| 790 | <i>Aménagement du territoire</i> | 113'475.00 | 21'149.00 |
| 7900 | Aménagement du territoire | 113'475.00 | 21'149.00 |
| 8 | Economie publique | 12'525.00 | |
| 81 | Agriculture | 320.00 | |
| 811 | <i>Administration, exécution et contrôle</i> | 320.00 | |
| 8110 | Administration, exécution et contrôle | 320.00 | |
| 82 | Sylviculture | 12'205.00 | |
| 820 | <i>Sylviculture</i> | 12'205.00 | |
| 8200 | Sylviculture | 12'205.00 | |
| 9 | Finances et impôts | 64'667.00 | 6'948'463.00 |
| 91 | Impôts | 40'270.00 | 6'089'771.00 |
| 910 | <i>Impôts</i> | 40'270.00 | 6'089'771.00 |
| 9100 | Impôts communaux ordinaires | 40'000.00 | 5'619'071.00 |
| 9101 | Impôts communaux spéciaux | 270.00 | 470'700.00 |
| 93 | Péréquation financière intercommunale | | 501'181.00 |
| 930 | <i>Péréquation financière intercommunale</i> | | 501'181.00 |
| 9300 | Péréquation financière intercommunale | | 501'181.00 |
| 95 | Parts aux recettes, autres | 3'397.00 | 135'882.00 |
| 950 | <i>Parts aux recettes sans affectation, autres</i> | 3'397.00 | 135'882.00 |
| 9500 | Parts aux recettes sans affectation, autres | 3'397.00 | 135'882.00 |
| 96 | Administration de la fortune et des dettes | 21'000.00 | 25'000.00 |
| 961 | <i>Intérêts</i> | 21'000.00 | 25'000.00 |
| 9610 | Intérêts | 21'000.00 | 25'000.00 |
| 99 | Postes non ventilables | | 196'629.00 |
| 990 | <i>Postes non ventilables</i> | | 196'629.00 |
| 9900 | Postes non ventilables | | 196'629.00 |
| | TOTALISATION | 9'030'031.75 | 8'747'169.50 |
| | Résultat | | 282'862.25 |

Récapitulatif du budget du compte de résultats 2022

| Compte | Désignation | Budget 2022 | |
|--------|--|---------------------|---------------------|
| | | Charges | Revenus |
| 0 | Administration générale | 981'169.00 | 108'485.00 |
| 1 | Ordre et sécurité publique, défense | 183'889.75 | 66'522.00 |
| 2 | Formation | 3'053'633.75 | 150'548.00 |
| 3 | Culture, sport et loisirs | 468'645.30 | 25'556.00 |
| 4 | Santé | 832'292.70 | 10'000.00 |
| 5 | Prévoyance sociale | 1'320'105.75 | 70'013.00 |
| 6 | Trafic et télécommunications | 803'413.00 | 191'124.00 |
| 7 | Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 1'309'690.50 | 1'176'458.50 |
| 8 | Economie publique | 12'525.00 | |
| 9 | Finances et impôts | 64'667.00 | 6'948'463.00 |
| | TOTALISATION | 9'030'031.75 | 8'747'169.50 |
| | Résultat | | 282'862.25 |

Budget 2022 - répartition des charges



| Compte | Désignation | Budget 2022 | |
|--------------|---|---------------------|---------------------|
| | | Charges | Revenus |
| 0 | ADMINISTRATION GENERALE | 4'536'000.00 | |
| 02 | Services généraux | 4'536'000.00 | |
| 022 | Services généraux, Administration | 36'000.00 | |
| 0220 | Services généraux, Administration | 36'000.00 | |
| 0220.5200.00 | Logiciels | 36'000.00 | |
| 029 | Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs | 4'500'000.00 | |
| 0290 | Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs | 4'500'000.00 | |
| 0290.5040.00 | Bâtiments communaux : crédit cadre | 4'500'000.00 | |
| 2 | Formation | 403'000.00 | |
| 21 | Scolarité obligatoire | 403'000.00 | |
| 212 | Ecole primaire II (3H-8H) | 63'000.00 | |
| 2120 | Ecole primaire | 63'000.00 | |
| 2120.5060.00 | Achat mobilier scolaire | 63'000.00 | |
| 217 | Bâtiments scolaires | 340'000.00 | |
| 2170 | Bâtiments scolaires | 340'000.00 | |
| 2170.5040.00 | Ecole de Lentigny | 340'000.00 | |
| 6 | Trafic et télécommunications | 2'743'855.00 | |
| 61 | Circulation routière | 2'743'855.00 | |
| 615 | Routes communales | 2'743'855.00 | |
| 6150 | Routes communales | 2'743'855.00 | |
| 6150.5010.13 | LE Réfection de la route de Chaffeiru crédit d'étude | 85'000.00 | |
| 6150.5010.14 | LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO) | 2'450'000.00 | |
| 6150.5010.15 | LE Routes quartier En Bumin | 123'855.00 | |
| 6150.5060.00 | Achat véhicules et machines | 85'000.00 | |
| 7 | Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 2'010'000.00 | |
| 71 | Approvisionnement en eau | 250'000.00 | |
| 710 | Approvisionnement en eau | 250'000.00 | |
| 7101 | Approvisionnement en eau communal | 250'000.00 | |
| 7101.5031.00 | Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO | 250'000.00 | |
| 72 | Traitement des eaux usées | 1'760'000.00 | |
| 720 | Traitement des eaux usées | 1'760'000.00 | |
| 7201 | Traitement des eaux usées (communal) | 1'760'000.00 | |
| 7201.5032.01 | Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO | 1'760'000.00 | |
| | TOTALISATION | 9'692'855.00 | |
| | Résultat | | 9'692'855.00 |

3. Budgets 2022

Le budget du compte de résultats 2022 (anciennement budget de fonctionnement), tel que proposé présente un excédent de charges de CHF 282'862.25 sur un total de produits de CHF 8'747'169.50.

Le bénéfice de CHF 680'800.83 réalisé en 2020 et versé au capital permet d'estomper ce déficit sans une mise en péril des finances communales. Vous trouverez sur le site Internet de la commune le détail de ce budget.

La grande nouveauté pour ce 1^{er} budget de la législature 2021-2026 est le passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) pour l'ensemble des communes.

Nouveau plan comptable rime avec redéfinition de tous les numéros de comptes et nouvelle organisation comptable dans les différents dicastères.

Les changements les plus notoires sont :

Répartition des frais des bâtiments (anciennement regroupés sous les comptes 942. 943. 944. 945.). Ces derniers sont répartis maintenant dans les nouveaux comptes 0290 Immeuble administratif, 2170 Bâtiments scolaires, 3410 Sport et 5453 Ecole maternelle.

Réévaluation d'actifs estimés à environ CHF 2'000'000.-. Cette réévaluation sera portée au bilan 2022 (selon l'estimation au 01.01.2022) et devra être dissoute linéairement sur 10 ans. Un montant de CHF 196'629.- a ainsi pu être mis dans ce budget sur « Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif » (9900 Postes non ventilables).

Ces modifications dans la numérotation et dans la répartition à partir du 1^{er} janvier 2022 rendent très complexe une comparaison avec les années antérieures.

Nous vous donnons ci-dessous les principales

modifications (augmentations ou diminutions).

Par rapport à 2021, le total des charges pour le budget 2022 est en augmentation de CHF 217'362.10 (+ 2,45%). Les charges liées de la santé et de la prévoyance sociale ont augmenté de respectivement 5,85% et de 8,35%. Notre participation pour le Cycle d'orientation est passée de CHF 800'244.- à CHF 882'985.- (+ 10.3%). Avec de telles différences, il est difficile de contenir l'augmentation des charges globales en dessous des 2%.



Ci-après, vous trouverez quelques explications complémentaires, classées par dicastère :

Augmentation globale de la masse salariale de 7.89%. Pour faire face à l'augmentation des tâches communales et des exigences des instances cantonales ainsi que pour pallier au départ de M. Carrel, de nouveaux engagements de personnel ont été effectués au printemps 2021 (conciergerie et voirie). Une réévaluation générale de l'échelle des traitements et des paliers d'augmentation a été effectuée dans le même temps afin d'être plus proche des pratiques de l'Etat de Fribourg.

01 Législatif et exécutif

Le principal changement pour ce budget est la mise en place de la commission de développement durable en septembre de cette année (13 personnes). Pour 2022, les réunions auront lieu sur l'ensemble de l'année. Les salaires et jetons de présence des

conseillers communaux seront en légère baisse (de CHF 83'000.- à CHF 75'000.-). Ceci suite à la décision du conseil communal de n'augmenter que de CHF 5.- le taux horaire des vacations au lieu des CHF 10.- prévus (CHF 45.- au lieu des CHF 50.- prévus pour le budget 2021).

02 Services généraux

CHF 50'000.- sont prévus pour la mise à jour des différents logiciels administratifs et comptables. Ceci afin de permettre un travail efficient pour faire face à l'augmentation des affaires à traiter sans augmenter le personnel administratif.

21 Scolarité obligatoire

Concernant l'entretien des bâtiments (école 1901), CHF 13'000.- sont prévus pour repeindre les cages d'escalier et CHF 12'000.- pour la réfection de la molasse.

Malgré l'annulation prévue du camp de ski et des camps verts, un montant de CHF 13'400.- est au budget et concerne des montants déjà engagés par la signature des contrats pendant l'été 2021. En remplacement des camps annulés, nous avons tout de même octroyé un montant supplémentaire de CHF 5'000.- pour l'organisation d'une semaine poly sportive.

L'accueil extrascolaire présente un total de charges de CHF 165'775.- (+ CHF 2'625.-) et un manque de financement de CHF 50'275.-. Cela présente un autofinancement à 70 % ce qui est correct à notre avis.

22 Ecoles spécialisées

L'aide spécialisée aux personnes handicapées (charges liées) augmentera pour 2022 de CHF 25'498.- (+ 10.2% par rapport à 2021).

32 Culture

Augmentation de CHF 24'624.- à CHF 29'120.- (+ 18%) pour notre participation à la bibliothèque régionale d'Avry. Ceci afin de couvrir leur budget déficitaire et des augmentations de charges.

34 Sport et loisirs

Un montant de CHF 16'785.- est prévu afin d'installer des treillis de protection dans la cour de l'école 1901 (côté route), ainsi que des poteaux de sécurité pour la cour à l'école Caméléon devisé à CHF 16'000.-. Un montant de CHF 7'000.- est aussi prévu pour un projet communal de prévention des déprédations.

54 Famille et jeunesse

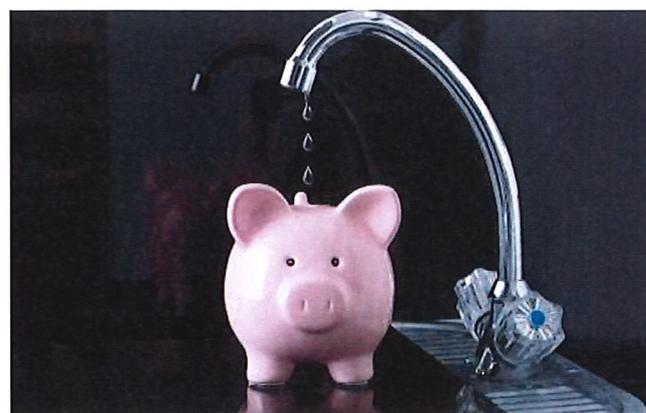
L'école maternelle présente un déficit de financement de CHF 68'488.-. L'autofinancement de cette structure n'est plus que de 49,8 %. Des solutions seront cherchées afin d'atteindre un plus grand seuil d'autofinancement, notamment pour le financement des élèves hors commune de La Brillaz.

61 Circulation routière

Augmentation de CHF 54'000.- à CHF 80'000.- pour l'entretien des routes. Chiffres comparables aux budgets et comptes 2019 et 2020. Le montant de CHF 54'000.- pour 2021 étaient réellement beaucoup trop bas car notre réseau routier dense nécessite un entretien régulier et coûteux.

62 Transports publics

Augmentation de CHF 84'296.- à CHF 94'589.- (+12,2%) de notre participation aux dépenses pour le trafic régional. Là encore, importante augmentation des charges liées



71 Approvisionnement en eau

Changement conséquent aussi sur ce poste lié au nouveau règlement communal relatif

à la distribution de l'eau potable présenté plus loin dans ce document.

72 Traitement des eaux usées

Diminution de notre contribution pour la STEP de Pensier de CHF 110'821.- à CHF 78'705.- (- 29%). Ce nouveau montant est conforme aux années 2017-2020. En 2021 des charges extraordinaires d'exploitation avaient nécessité cette augmentation temporaire.

Une augmentation de CHF 45'000.- à CHF 114'440.- pour le maintien de la valeur et les réparations des collecteurs est prévue. Différents travaux en Bumín, à la route de la Poste, ainsi que la station de pompage de la Briqueterie à Lentigny, différents drainages ainsi que différents autres collecteurs répartis sur l'ensemble de la commune nécessitent ces travaux. Ceci afin de garder en bon état notre réseau d'eaux usées.

Changement aussi concernant les taxes d'utilisation ainsi que les taxes annuelles de base. Celles-ci vous sont expliquées aussi dans la partie de ce document liée aux modifications des taxes relatives au règlement d'application pour l'évacuation et à l'épuration des eaux.

73 Déchets

Seul changement notoire est l'augmentation importante des frais liés à la prise en charge des déchets encombrants. Les derniers chiffres pour 2021 nous donnent une augmentation de plus de 25% alors que ces chiffres ont été stables pendant de nombreuses années. Si cette augmentation devait se confirmer en 2022, nous serons dans l'obligation de prendre des mesures afin de limiter cette augmentation ou d'adapter la taxe de base afin de couvrir ces frais.

91 Impôts

Pour ce 1^{er} budget de la législature, nous avons décidé d'être prudent dans l'estimation des recettes d'impôts. Sur la base des chiffres fournis par le service cantonal des contributions, nous n'avons appliqué que partiellement l'augmentation de la population de cette dernière année. Avec un mon-

tant de recette estimé à CHF 6'089'771.- nous sommes légèrement en dessus du montant budgété en 2021 (CHF 5'931'928.-) et très proches du montant budgété en 2020 (CHF 6'055'189.-).

93 Péréquation financière intercommunale

Avec un montant de recettes budgété à CHF 501'181.- (+ CHF 21'048.-) nous faisons partie des communes bénéficiaires de la péréquation. Avec une moyenne de CHF 224.- reçu par habitant, nous sommes comparables à des communes voisines comme Prez (CHF 219.-/hab) et Cottens (CHF 289.-/hab). Mais elles réussissent à garder un taux d'imposition bas (CHF 0.80 par franc payé à l'Etat pour les 2 communes contre 0.87 pour La Brillaz)

Au budget du compte des investissements 2022, deux nouveaux objets vous seront présentés et soumis au vote lors de l'assemblée du 13 décembre :

- l'achat de nouveau mobilier pour les écoles pour un montant de CHF 63'000.-.
- le remplacement du système de tonte actuelle pour les espaces verts par une nouvelle tondeuse frontale pour un montant de CHF 85'000.-.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver les budgets des comptes de résultats et des investissements 2022.



3.2. Mobilier scolaire : achat de pupitres pour les classes de 3H et 4H

Le matériel scolaire des classes de 3H et 4H date de plus d'une trentaine d'année. Si la commune a déjà changé le mobilier pour les classes de l'école Caméléon (5H à 8H) - changement très positif d'ailleurs -, le changement pour les 3H-4H s'inscrit dans la continuité de cette modernisation.

Par ailleurs, il est important de relever que cet investissement est nécessaire : les concepts didactiques et pédagogiques évoluent continuellement, la salle de classe doit alors pouvoir rester multifonctionnelle, et propice à la communication et l'interaction. La pandémie a également mis en exergue le besoin actuel d'avoir des classes mobiles.



La table assis-debout ScuolaBOX séduit par son ergonomie, sa fonctionnalité, sa stabilité et sa flexibilité. Elle permet à l'enfant de travailler soit en position debout soit en position assise. Cette infrastructure s'inscrit dans la continuité de la classe flexible qui offre la possibilité à l'enfant de s'asseoir de différentes manières favorisant ainsi un meilleur apprentissage et une meilleure ergonomie. Les élèves l'adaptent à leurs besoins en réglant la hauteur et l'inclinaison du plateau à l'aide des vérins à gaz, et ce facilement et sans bruit.

ScuolaBOX est complétée par la chaise ScuolaFLEX. Ces deux articles font leurs preuves au quotidien auprès de plusieurs milliers d'élèves. Le certificat de qualité GS garantit sa conformité avec toutes les normes en matière de fonctionnalité, de stabilité et de sécurité.

Le conseil communal désire continuer l'aménagement des salles de classe modernes et adaptées pour les enfants de 3H-4H. Cela représente l'acquisition de 55 pupitres et de 55 chaises pour un montant de CHF 63'000.- (TVA comprise).

Le financement est prévu par la trésorerie communale. L'amortissement annuel sera de 10% soit une charge annuelle sur le budget du compte de résultats de CHF 6'300.-.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter l'achat de ce nouveau mobilier pour un montant de CHF 63'000.-.



3.3. Achat d'une tondeuse à gazon

La surface de tonte pour notre tondeuse se situe actuellement à env. 30'000 m² et demande un travail hebdomadaire de 10 heures durant la période d'avril à novembre, soit environ 300 heures par année.

Actuellement, nous disposons d'un tracteur John Deere avec son système de coupe et de ramassage. Ceux-ci, âgés de 16 ans, sont en fin de vie et demandent des réparations fréquentes. De plus, le plateau de coupe est biaisé et non réparable, d'où une qualité de coupe médiocre. La turbine d'aspiration du système de ramassage est cabossée, rouillée et percée.



Le tracteur John Deere, comptant 3900 heures de travail, continue à nous donner satisfaction moyennant des entretiens réguliers. Celui-ci est aussi utilisé pour le traitement à la vapeur des bords de routes et trottoirs, ainsi que pour leur déneigement en hiver.

Avec ce système multifonction, il faut à chaque fois démonter le système de coupe afin de pouvoir utiliser le tracteur pour d'autres tâches, ce qui demande un temps de travail supplémentaire. De plus, le système d'aspiration de côté n'est pas très performant lorsque le gazon est légèrement mouillé, c'est pourquoi le choix du nouveau modèle s'est fait sur une tondeuse frontale, qui permet un travail rapide et propre.

Avec l'évolution des tondeuses professionnelles, les marques Grillo et Iseki sont à la pointe de la technique. Ces tondeuses sont

conçues avec un ramassage central par-dessous, un bac à gazon d'une capacité de 1200 (Iseki) à 1400 (Grillo) litres, d'une cabine insonorisée, d'un plateau de coupe de 180 cm ainsi que d'un plateau de scarification de 160 cm pour l'aération et le dé-moussage des divers terrains.

Au niveau de l'entretien et du nettoyage, le plateau avant se pivote verticalement pour un accès rapide aux divers éléments de coupe.

La puissance de l'aspiration permet de faucher le gazon même si celui-ci n'est pas sec. Le bac de ramassage de grande capacité permet d'économiser du temps de travail.

Le financement est prévu par la trésorerie communale. L'amortissement annuel sera de 10 % soit une charge annuelle sur le budget du compte de résultats de CHF 8'500.-.

Le conseil communal vous invite à approuver ce budget d'investissement de CHF 85'000.- pour permettre à notre équipe de l'édilité de travailler rapidement et dans de bonnes conditions.



4. Règlement des finances

Selon la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 et l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019, les communes doivent se doter au plus tard au 1^{er} janvier 2022 d'un règlement communal des finances (art. 40 OFCo).

Ce règlement communal des finances régit au moins les domaines suivants : compétences financières du conseil communal pour les dépenses nouvelles, pour les crédits additionnels et pour les crédits supplémentaires et la limite d'activation des investissements. A défaut de précision dans le règlement des finances, les valeurs seuil seront celles fixées par la loi. Le règlement doit être préavisé par la commission financière (art 33 OFCo).

Auparavant, ces limites étaient fixées par la délégation de compétence octroyée par l'assemblée communale en début de chaque législature.

L'avantage du règlement est qu'il n'est plus nécessaire de fixer ces limites à chaque début de législature. Les limites fixées ont été adaptées afin d'être valides durant 10 à 15 ans.

Ce règlement permet d'octroyer une certaine marge de manœuvre au conseil communal en fixant des seuils au-dessous desquels il a le pouvoir de décision. Il vous sera soumis pour approbation à notre prochaine assemblée communale. S'agissant d'éléments financiers avant tout, la commission financière l'analysera et vous donnera son préavis sur les règles proposées.

Le règlement est disponible dans son intégralité sur le site internet de la commune ou auprès de l'administration communale.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter le règlement des finances.

Devenez parrain ou marraine de la centrale photovoltaïque des Papillons



Le FC Lentigny construit deux nouveaux vestiaires afin de pouvoir accueillir les équipes dans de meilleures conditions. Pour ce projet, qui sera en grande partie réalisé par les membres et amis du FC Lentigny, nous nous sommes fixés comme objectif de construire un bâtiment aussi autonome énergétiquement que possible. La centrale photovoltaïque des Papillons sera mise en service sur le toit du bâtiment et devrait nous aider à atteindre cet objectif.

Vous êtes sensibles aux problématiques liées aux changements climatiques.

Vous avez envie de soutenir un projet concret dans notre commune.

Vous avez envie de soutenir une société locale active dans la formation des jeunes.

Bulletin de parrainage : <https://lentigny.wixsite.com/solaire>

5. Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable

- Nouveau **règlement** communal relatif à la distribution de l'eau potable
- Modification des taxes relatives au **règlement d'application** pour l'évacuation et l'épuration des eaux

Nouveau règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable

L'eau potable, quel en est son prix ?

L'eau potable est un bien précieux, une matière première qui est essentielle à la vie. De nos jours, l'eau est accessible à tous en ouvrant naturellement le robinet. Cependant, derrière ce geste devenu anodin, toute une organisation est en place afin d'assurer l'approvisionnement et la qualité de l'eau. Ainsi, **l'eau a un prix.**

La commune est responsable de fournir l'eau nécessaire à la consommation et à la lutte contre le feu dans les zones à bâtir conformément aux lois sur l'eau potable (LEP).

La commune est propriétaire de toutes les conduites du réseau communal. Elle gère la distribution interne et les relations avec les abonnés.

Pour ce qui est de l'approvisionnement, elle achète l'eau auprès de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest (AESO). Cette association est composée des communes suivantes : Avry, La Brillaz, Cottens, Neyruz et Prez. L'association a pour but d'assumer la distribution d'eau pour chaque commune membre. Les sources sont propriétés des communes qui vendent l'eau à l'AESO.

Tant pour la commune que pour l'association, les prescriptions en matière de sécurité alimentaire impliquent un suivi minutieux des conduites, l'engagement de personnel qualifié et la réalisation régulière de contrôles de qualité.

La commune de La Brillaz, en tant que distributeur, doit financer les coûts du réseau que sont principalement l'achat de l'eau et des compteurs, l'entretien des conduites et des bornes hydrantes, ainsi que les intérêts et amortissements des infrastructures communales. Le financement des charges d'exploitation doit se faire sans avoir recours à l'impôt (**AUTOFINANCEMENT**) et pour cela la commune doit mettre en place un système de taxes répondant au principe de l'équivalence, de la couverture des coûts, de la légalité et de la causalité (principe du pollueur-payeur). Les différentes taxes sont décrites comme suit :

- La **taxe unique de raccordement** sert à couvrir les coûts de construction des infrastructures d'eau potable.
- La **taxe de base** annuelle sert au financement des frais fixes (amortissement des dettes, intérêts), du maintien de la valeur des infrastructures et des infrastructures d'eau potable à réaliser.
- La **taxe d'exploitation** (part variable) associée à la consommation d'eau facturée. Cette taxation doit supporter les montants associés aux coûts, qui sont les frais de personnel, d'exploitation et d'entretien et les éventuels achats d'eau à des distributeurs tiers.

Les taxes sont calculées de sorte que, après déduction de subventions éventuelles, les recettes permettent de couvrir les dépenses, notamment celles d'exploitation, d'entretien, du service, des intérêts et de l'amortissement du capital investi, ainsi que celles de la création et de l'alimentation d'un fonds de renouvellement et d'investissement.

Le règlement communal sur la distribution de l'eau reprend ces principes et détermine les **montants maximaux** qui peuvent être fixés dans le règlement d'application.

Pour déterminer les tarifs des différentes taxes, la commune s'est référée aux critères suivants :

- Au PIEP, Plan des Infrastructures d'Eau Potable.
- Aux comptes des années précédentes.
- Aux bases légales cantonales et aux prescriptions en matière d'amortissement des infrastructures.
- Aux recommandations de Monsieur Prix.

Selon le PIEP, il est proposé un prix de CHF 1.60/m³. Suite à la dernière modification de la norme, les sources de la commune ont révélé un taux de Chlorothalonil supérieur aux limites exigées. Les mesures prises pour corriger ce taux de Chlorothalonil ont été élaborées en collaboration avec nos services cantonaux (SAAV). Dans le futur, nous pourrions utiliser que partiellement nos sources et cela pourrait avoir un impact direct sur le prix de l'eau que nous avons réévalué à CHF 2.00/m³.

Pour ce qui est du **principe de causalité**, il est particulièrement estimé aujourd'hui ; celui-ci repose principalement sur le fait de ne pas utiliser l'argent des impôts pour financer l'alimentation en eau.

On pourrait penser que le principe de la causalité est de se décharger des coûts dans le prix du m³ selon le précepte de celui qui consomme beaucoup doit également payer beaucoup. Cette façon de procéder a pour but d'inciter les personnes à économiser l'eau et ainsi à réaliser des économies. Ce calcul est dangereux, car une bonne partie des coûts sont fixes, donc non liés à la quantité d'eau consommée. Ainsi un tarif de vente au m³ trop élevé peut amener les abonnés à économiser l'eau, mais produit un effet contraire sur le financement du réseau. En effet, même si la consommation diminue, les frais fixes demeurent stables et pour équilibrer le réseau, il faut alors augmenter le prix de vente au m³, engendrant une spirale coûts-prix néfaste.

En se basant sur diverses informations, la commune a décidé d'opter pour les choix suivants :

- Fixer le prix de la taxe de base annuelle, en analogie avec la taxe d'épuration, par la surface de la parcelle indexée par l'IBUS afin que le montant total perçu permette de couvrir le 70% des charges pour le maintien de la valeur.
- Fixer la taxe de consommation au m³ dans une mesure qui permette de couvrir le 100% des frais de fonctionnement.

Pour assurer le financement, il faut ajouter à ces différentes perceptions le produit de la taxe unique de raccordement. Toutefois, le montant annuel est aléatoire et dépend des nouvelles constructions ou transformations. Au vu des contraintes qui sont à l'horizon en matière de développement et d'aménagement du territoire, la commune n'escompte pas voir une explosion des rentrées.

Les éléments décrits ci-dessus ont servi à élaborer le tarif de détail qui sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022.

Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable : changements principaux

Le nouveau règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable est disponible sur le site web de la commune ou à l'administration en format papier ou électronique.

Art. 22 Entretien et renouvellement

² Les frais pour le collier de prise d'eau, pour la vanne d'arrêt, ainsi que pour la partie du branchement situé sur le domaine public, incombent à la commune. Pour le branchement situé sur le domaine privé, les frais sont à la charge du propriétaire de l'immeuble.

Commentaire : L'ancien règlement prévoyait que l'entier de l'entretien était à la charge du propriétaire. Voir annexe 1, pour une meilleure compréhension.

CHAPITRE 4 : Finances

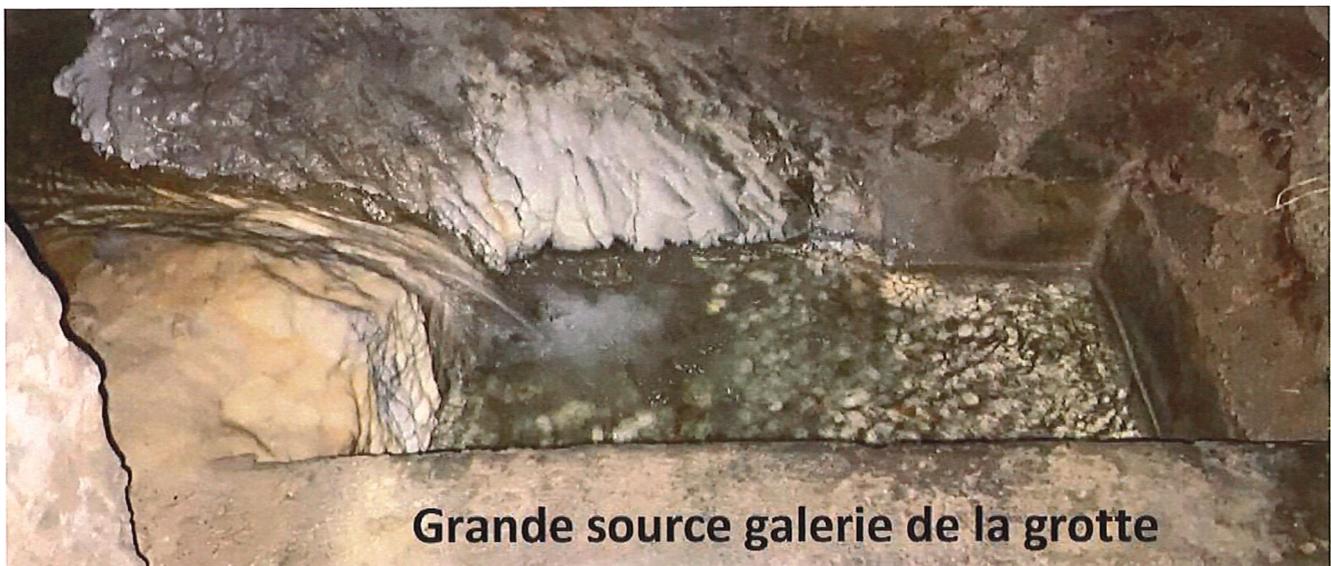
Section 2 : Taxes

Commentaire : Un nouveau système de taxe a été mis en place afin de respecter la loi et garantir l'autofinancement. Ce système est identique au règlement pour l'épuration. Voir la vue d'ensemble, ci-dessous :

| Taxe Eau potable | Nouveau règlement EP (Valeur maximale) | Règlement d'application (Facturation) |
|----------------------|--|--|
| Taxe de raccordement | CHF 19.-/m ² indicé (IBUS) | CHF 19.-/m ² indicé (IBUS) |
| Taxe de base | CHF 0.55/m ² indicé (IBUS) | CHF 0.40/m ² indicé (IBUS) |
| Taxe d'exploitation | CHF 2.70/m ³ CHF 1.70/m ³ exploitation agricole | CHF 2.00/m ³ CHF 1.70/m ³ exploitation agricole |

L'Assemblée communale est compétente pour valider le règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable.

Le conseil communal est compétent pour modifier le règlement d'application en respectant les valeurs maximales du règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable.



Grande source galerie de la grotte

*Modification des taxes relatives au règlement d'application pour l'évacuation
et l'épuration des eaux.*

Le règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux usées a été accepté par l'assemblée communale le 10 décembre 2010. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Le nouveau système de taxes mis en place permet de garantir l'autofinancement.

Le bilan du 31.12.2020 nous indique l'état des réserves suivantes :

- Réserve de la taxe de base, pour l'épuration CHF 2'049'779.57
- Réserve de la taxe d'exploitation, pour l'épuration CHF 5'771.50

La réserve pour la **taxe de base** augmente nettement et nous devons la diminuer. Cela fait 3 ans que le conseil communal réfléchit pour la diminuer en baissant la taxe de base. Le but a toujours été de faire cela en synchronisation avec le règlement pour l'eau potable. Le retard vient principalement de l'adaptation des normes pour le Chlorothalonil. La taxe de base passera, au 1^{er} janvier 2022, de CHF 0.70 à CHF 0.30.

La réserve pour la **taxe d'exploitation** diminue depuis plusieurs années et commence à être insuffisante. La raison principale est l'augmentation des coûts d'exploitations de la STEP de Pensier dont la clé de répartition, pour la commune de La Brillaz, est passée de 5.95 à 7.10. La taxe va augmenter CHF 1.50 à CHF 1.60.

| Taxe Epuration | Règlement d'application (Actuelle) | Règlement d'application (dès 1.1.2022) |
|-----------------------|---|---|
| Taxe de base | CHF 0.70/m ² indicé (IBUS) | CHF 0.30/m ² indicé (IBUS) |
| Taxe d'exploitation | CHF 1.50/m ³ | CHF 1.60/m ³ |

Le conseil communal est compétent pour modifier le règlement d'application en respectant les valeurs maximales du règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux usées.

Simulation de votre facture d'eau potable et d'épuration

Le changement des taxes est un sujet sensible et chacun désire connaître quelles sont les conséquences pour son cas particulier. Nous avons fait beaucoup de simulations mais on estimait qu'une simulation personnalisée est plus adaptée afin de refléter la réalité.

Un fichier Excel permet de simuler votre facture actuelle et future, pour l'eau potable et l'épuration. Il est disponible sur le site web de la commune. Voici un exemple pour une famille de 4 personnes :

Auto évaluation de votre facture pour l'eau potable et l'épuration

| | | |
|--|---------|--|
| Consommation d'eau [m3] | 125 | ENTRER LES VALEURS DE VOTRE FACTURE ACTUELLE DANS LES CELLULES JAUNES UNIQUEMENT |
| Consommation d'eau [m3] compteur agriculture-bétail | 0 | |
| Location compteur | 1 | |
| Abonnement ménage | 1 | |
| Surface parcelle [m2] | 850 | |
| Valeur IBUS | 0.6 | |
| Valeur fiscale [CHF] | 348'000 | |
| | | |
| | | |
| | | |

 Commune de
La Brillaz



FACTURE ACTUELLE

| Libellé | Quantité | Prix | Montant [CHF] |
|-----------------------------|--------------|---------|-------------------|
| Eau potable | | | |
| Consommation [CHF/m3] | 125 | 1.3 | CHF 162.50 |
| Location compteur | 1 | 30 / 20 | CHF 30.00 |
| Abonnement ménage | 1 | 20 | CHF 20.00 |
| Epuration | | | |
| Consommation [CHF/m3] | 125 | 1.5 | CHF 187.50 |
| Taxe base [m2 x CHF x IBUS] | 850 | 0.7 | CHF 357.00 |
| Taxe défense incendie | | | |
| Valeur fiscale | 348'000 | 0.015% | CHF 52.20 |
| TVA | | | |
| Eau potable | 2,50% sur Fr | | CHF 5.30 |
| Epuration | 7,70% sur Fr | | CHF 41.90 |
| TOTAL | | | CHF 856.40 |

!!! MODIFICATIONS !!!

FACTURE FUTURE (dès 2022)

| Libellé | Quantité | Prix | Montant [CHF] |
|------------------------------|--------------|------|-------------------|
| Eau potable | | | |
| Consommation [CHF/m3] | 125 | 2 | CHF 250.00 |
| Consommation bétail [CHF/m3] | 0 | 1.7 | CHF 0.00 |
| Taxe base [m2 x CHF x IBUS] | 850 | 0.4 | CHF 204.00 |
| Epuration | | | |
| Consommation [CHF/m3] | 125 | 1.6 | CHF 200.00 |
| Taxe base [m2 x CHF x IBUS] | 850 | 0.3 | CHF 153.00 |
| TVA | | | |
| Eau potable | 2,50% sur Fr | | CHF 11.30 |
| Epuration | 7,70% sur Fr | | CHF 27.10 |
| TOTAL | | | CHF 845.40 |
| DIFFERENCE | | | -CHF 11.00 |

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Thomas Chappuis au 079 648 99 47 ou par mail à t.chappuis@labrillaz.ch. Si vous avez des soucis, il fera votre simulation mais il faudra lui fournir votre dernière facture.

Question posée à l'assemblée communale

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.

6. Statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) ont été adoptés par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) lors de sa 14ème séance du 4 février 2021 à Belfaux.

Ils doivent désormais être approuvés par les législatifs des communes du district de la Sarine.

L'ARS est une association de communes à buts multiples. Elle a notamment pour but de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement, de favoriser la coordination des tâches et activités des différentes associations, agglomération ou collectivités publiques de la région, de représenter les intérêts de la région auprès des autorités et institutions publiques ou privées dans le cadre de la réalisation des tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du Canton, d'accomplir les tâches et procéder aux études en rapport avec l'aménagement régional au sens des art. 22a ss de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LA-TeC).

Les statuts complets qui doivent être approuvés par l'Assemblée communale sont disponibles sur le site internet www.labrillaz.ch.

La commune de La Brillaz aura droit à deux délégués selon l'article 7 al. 1 b) des délégués de chacune des communes membres, à raison d'un délégué par 2000 habitants ou par fraction de 2000 habitants.

La participation financière sera calculée en fonction de la population légale arrêtée au 31 décembre de l'année précédente soit 2021. Le montant d'investissement est limité à 2 millions. Au-delà, les investissements doivent être soumis aux législatifs communaux.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter les statuts de l'Association Régionale de la Sarine.



BON VENT !

Mme Marie-Françoise von Ballmoos est entrée au service de la commune de La Brillaz le 1^{er} octobre 2001 en tant que dame de nettoyage. Durant toutes ces années, elle a fait « briller » les couloirs et les bureaux de l'administration. Elle a fait preuve de professionnalisme, de gentillesse et de courtoisie.

Outre ces 20 ans de service, cette année marque aussi la fin de la collaboration entre la commune et Marie-Françoise.

La commune de La Brillaz vous dit **MERCI** et vous souhaite bon vent dans cette nouvelle vie de « jeune retraitée ».

MERCI !

Ce mot n'est pas assez fort pour remercier **Mme Brigitte Eltschinger**.

Combien de conseillers communaux as-tu vu passer dans ton bureau pour répondre à leurs sollicitations, tout en gardant le sourire et la bienveillance ?

Au service de la commune de La Brillaz depuis les 20 ans de la fusion, tu gères l'administration avec un grand professionnalisme en gardant toujours la bonne humeur et un optimisme à toute épreuve. Ta dévotion n'a pas de limite en travaillant jour et nuit. Tu guides les conseillers communaux dans leurs tâches et leurs dossiers toujours plus complexes.

Ta parfaite connaissance des rouages de l'administration communale permet à tous et toutes les citoyen·e·s d'obtenir toutes les réponses à leurs questions.

Pour ta gentillesse, ton écoute et ta grande disponibilité, la commune de La Brillaz te remercie du fond du cœur et te souhaite de belles années encore à partager avec tes collègues et tout le personnel qui fait vivre cette commune.

Au nom du conseil communal, Christine Chammartin Auer, vice-syndique, responsable du personnel et de l'administration.

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note que l'administration communale sera fermée :

Du jeudi 23 décembre 2021 à 12h30 au lundi 10 janvier 2022 à 9h00



Le conseil communal et le personnel de la commune de La Brillaz vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi que leurs vœux les meilleurs pour l'année 2022 ; qu'elle soit remplie de bonheur, convivialité et sourires.

Traitement du contentieux

Afin de simplifier le traitement du contentieux le conseil communal a décidé de modifier la procédure des relances de la manière suivante :

- Le 3^{ème} rappel pour des factures impayées ne sera plus envoyé par recommandé avec une lettre signée par le syndic et l'administratrice communale. A partir du 1^{er} janvier 2022, le 3^{ème} rappel sera envoyé par courrier normal, comme les 1^{er} et 2^{ème} rappels.
- Une information concernant la mise en poursuite en cas de non-paiement sera incluse dans le texte du 3^{ème} rappel.
- Afin d'aider les personnes ayant des difficultés financières des paiements échelonnés seront proposés dès le 1^{er} rappel (actuellement seulement au 3^{ème} rappel).

Ces modifications seront valables à partir du 1^{er} janvier 2022. Nous vous remercions de votre compréhension.



Local Hero est une application qui a été créée afin de promouvoir la solidarité au niveau local.

Elle permet de faire se rencontrer des personnes qui veulent aider et celles qui sont dans le besoin.

Vous êtes seniors, ou êtes en difficulté, et avez besoin d'un coup de pouce pour aller faire vos courses, promener votre chien, chercher vos médicaments à la pharmacie ?

Vous êtes en forme et avez envie de donner un coup de main dans la réalisation de ces tâches à des personnes dans le besoin ?

N'hésitez pas à télécharger l'application Local Hero, disponible sur Android et Apple, afin de devenir un héros à La Brillaz !

Le principe est simple : vous vous inscrivez soit en tant que volontaire de confiance et proposez votre aide, soit en tant que personne ayant besoin d'aide afin de trouver votre héros. Pour une solidarité locale forte !

Plus d'informations sur le site internet : <https://localhero.community/home>.

Ayez du respect pour votre voisinage !



La saison automnale est arrivée...

La saison des souffleuses également. La commune vous saurait gré de respecter votre voisinage lors des divers travaux que vous entreprenez sur vos zones d'habitation.

Les excès de nuisances sonores peuvent vite mener à des situations venimeuses entre voisinage. Pensez-y, respectez les simples règles de savoir-vivre !

Merci d'avance de votre contribution à créer une relation cordiale avec vos voisins et vos pairs.

Jubilés 2021

Une centenaire dans notre commune :
Mme Denise Rimaz.

Que de chemin parcouru au long de ces 100 années. La vie de Mme Denise Rimaz est une folle escapade parsemée de petits bonheurs, de chaleureuses rencontres et de belles amitiés glanés au fil des années, au gré des saisons.

Denise est née le 17 octobre 1921 à Praroman au sein d'une famille qui comptera 15 enfants. Chose à peine croyable de nos jours mais pas si étonnante pour l'époque. La famille s'étant installée à Montbarry, c'est au Pasquier, en Gruyère, qu'elle fait son école primaire. Comme maintes jeunes filles, elle suivra, une formation de ménagère chez les religieuses. Sa vie est bien remplie entre son travail au domaine de ses parents et celui à la fabrique de chocolat à Broc. Durant toute sa vie, Denise est fortement impliquée dans ses différentes activités professionnelles : reprise de l'Hôtel de la gare à Cottens avec sa maman en 1948, suite au décès de son papa, puis, avec son mari Maurice Rimaz qu'elle épouse en février 1949, exploitation de domaines agricoles à Cottens, Avry-sur-Matran, Chénens, et finalement dès 1966, sur le domaine de « La Malaterraz » à Lentigny.

C'est en 1998 qu'elle prendra avec Maurice une heureuse retraite en emménageant à Lovens.

En plus de cet intense travail, Denise et Maurice ont eu la joie de fonder une famille qui aujourd'hui se décline en 2 enfants, Marcelle et Pascal, ainsi que 5 petits-enfants et 9 arrière-petits-enfants. Quelle aventure ! Si actuellement, Denise profite calmement de ses journées au home de Cottens, durant toute sa vie, elle s'est investie et engagée pleinement aussi bien dans l'éducation de ses enfants que dans ses innombrables activités.

Chère Denise, le conseil communal et toute la population de La Brillaz vous souhaitent un anniversaire teinté des couleurs de la vie, une bonne santé ainsi qu'une multitude de petites et grandes réjouissances partagées avec votre famille et vos amis.

Le 17 octobre, une délégation du conseil communal lui a rendu visite au home Saint-Martin de Cottens où elle réside depuis mai dernier. Atteinte depuis quelques semaines dans sa santé, c'est tout simplement en famille qu'elle a fêté ce magnifique jubilé.



90 ans

Durant l'année 2021, nous avons visité et félicité 6 nonagénaires. Ce sont Mesdames et Messieurs

Ida Berset, Lentigny
Marthe Repond, Lovens
Ignace Vonlanthen, Lentigny

Constance Brügger, Lentigny
Marc Despont, Lentigny
Michel Pythoud, Lovens

80 ans

Cette même année, le conseil communal a eu l'honneur d'adresser ses félicitations et ses meilleurs vœux à 7 personnes pour leur 80ème anniversaire. Ce sont Mesdames et Messieurs

Colette Codourey, Lovens
Cécile Krattinger, Lentigny
Alice Mondoux Rodi, Lentigny
René Perroset, Onnens

Maria Rossier, Onnens
Elisabeth Maillard, Lentigny
Lucien Duc, Lentigny

Nous souhaitons à toutes et tous ces fringants jubilaires nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour les prochaines années et nous espérons qu'ils pourront fêter encore de nombreux anniversaires entourés de leur famille et leurs amis.

MARCHÉ ARTISANAL DE NOËL

SALLE POLYVALENTE DE LA BRILLAZ À LENTIGNY

11 DÉC. 2021 SAMEDI

Artisanat de la région jusqu'à 16h

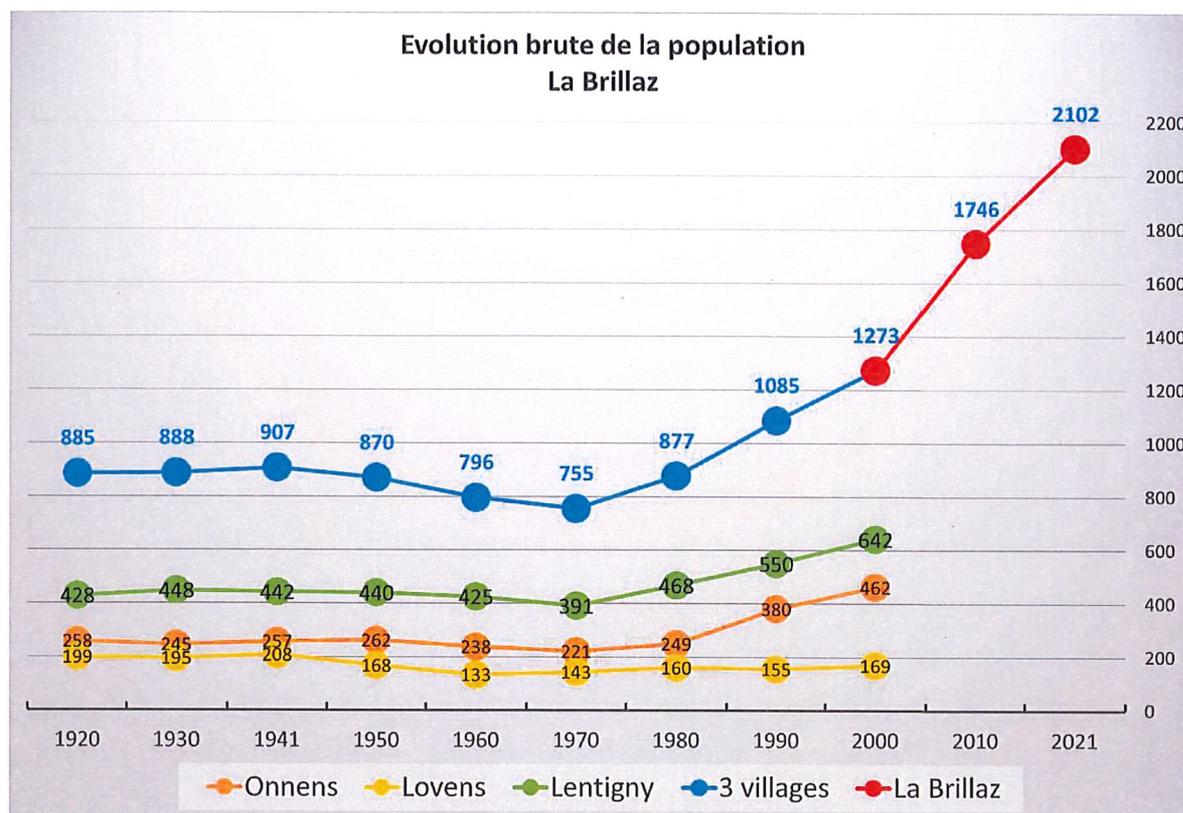
- ▶ Vente de sapins
- ▶ Restauration
- ▶ Animation musicale
- ▶ Raclette dès 17h00
- ▶ Bar jusque tard dans la nuit

L'Union des Sociétés de La Brillaz (USLB) vous attend nombreux et vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Certificat Covid obligatoire

Evolution de la population de La Brillaz depuis 1920

La barre des 2'100 habitants a été dépassée. Notre commune comptait début octobre 2021, 2'102 habitants. En constante progression depuis plus de 50 ans, nous sommes passés de 885 en 1920 à 2'102 habitants en 2021. Lors de la fusion en 2001, nous étions 1'273 habitants. Evolution de la population pendant les 101 dernières années (1920-2021).



En 1920, les 3 villages de notre commune totalisaient 885 habitants (Lovens 199, Onnens 258 et Lentigny 428). Très stable jusqu'en 1950, la population diminue pour arriver à 755 habitants en 1970 (-13% en 20 ans). C'était ce qu'on a appelé « l'exode rural ». Nos villages ont perdu progressivement des habitants, surtout des jeunes allant s'installer en ville ou dans d'autres régions pour trouver du travail. A noter que le recensement de 1940 a été repoussé en 1941 en raison de la mobilisation générale de l'armée en mai 1940.

A partir de 1970 la courbe de croissance s'est redressée. Assez régulière jusqu'en 2000, elle s'est accentuée plus fortement entre 2000 et 2010 pour fléchir légèrement les 10 dernières années. Avec 65% d'augmentation de la population entre 2001 et 2021, La Brillaz est très proche des chiffres de la commune de Bulle (69 %), et nettement au-dessus de la moyenne des communes de Sarine-campagne (43%) et du canton de Fribourg (37%).

Cette très forte augmentation entraîne des répercussions sur la vie des citoyens mais aussi sur l'organisation de notre commune. Depuis plus de 20 ans maintenant, les différents conseillers communaux ainsi que tout le personnel de La Brillaz ont œuvré afin de répondre aux défis multiples de tels changements. Nous allons sans doute maintenant vers une croissance plus modérée mais les défis restent nombreux.

TRÉSOR DES ARCHIVES COMMUNALES

Budget 1922

| BUDGET DE | | | | LA COMMUNE | | | |
|---------------------------------|----------------|--|----------------|---------------------------------|----------------|---|----------------|
| COMPTES 1920 | BUDGET 1921 | RECETTES | BUDGET 1922 | COMPTES 1920 | BUDGET 1921 | DÉPENSES | BUDGET 1922 |
| RECETTES | | | | DÉPENSES | | | |
| Recettes ordinaires | | | | Dépenses ordinaires | | | |
| | | I. Intérêts des capitaux | 226.50 | | | I. Intérêts des dettes | 6130. -- |
| 554.15 | 206.50 | II. Revenus des immeubles en location | 10500. -- | 2702.30 | 2620. -- | II. Traitements. — Frais d'administration | 2100. -- |
| 1502.25 | 4901.25 | III. Produit des forêts | 10500. -- | 1714.75 | 2100. -- | III. Entretien des bâtiments, routes, cultures, etc. | 5500. -- |
| 1375.125 | 10500. -- | IV. Impositions des jouissances communales | 10500. -- | 6135.70 | 5500. -- | IV. Impôts et assurances | 1100. -- |
| 180. -- | 155. -- | V. Divers | 1800. -- | 989.08 | 1400. -- | V. Divers | 1800. -- |
| 2261.75 | 1800. -- | Total | 23646.50 | 1151.06 | 1620. -- | Total | 16630. -- |
| Recettes extraordinaires | | | | Dépenses extraordinaires | | | |
| | | I. Impôts communaux | 4000. -- | | | I. Versem. aux caisses des pauvres, etc. | 12500. -- |
| | | II. Ventes d'immeubles | 2650. -- | 11219.09 | 12500. -- | II. Acquisitions, construct., réparat. extraord. — Drainages. — Installations d'eau | 5000. -- |
| 2650. -- | 4000. -- | III. Remboursements de capitaux | 3979.50 | 1477.50 | 500. -- | III. Placements de capitaux | -- |
| | | IV. Emprunts | 200. -- | 2775. -- | 1275. -- | IV. Remboursements et amortiss. des dettes | -- |
| 3979.50 | 240. -- | V. Divers | 200. -- | 4100. -- | 1000. -- | V. Divers | 500. -- |
| | | Total | 4200. -- | 2151.06 | 500. -- | Total | 14500. -- |
| RÉCAPITULATION | | | | RÉCAPITULATION | | | |
| | | Recettes ordinaires | 23646.50 | | | Dépenses ordinaires | 16630. -- |
| | | Recettes extraordinaires | 4200. -- | | | Dépenses extraordinaires | 12500. -- |
| | | Solde en caisse du compte de 1920 | -- | | | Déficit du compte de 1921 | 22507. -- |
| | | Total des recettes | 27846.50 | | | Total des dépenses | 31667. -- |
| | | Déficit présumé | 3820.45 | | | Solde en caisse présumé | -- |
| | | Balance | 24026.05 | | | Balance | 31667. -- |

Voici une copie originale du budget de 1922 pour la commune de Lentigny. Ce document, classé dans les archives communales, est daté du 20 juillet 1922 et signé par M. Maillard, secrétaire, et M. Placide Morel, syndic. Il nous donne des informations intéressantes sur la situation de cette époque, il y a presque 100 ans.

Les recettes sont principalement les revenus des immeubles en location et les terres ainsi que le produit des forêts. Les impôts communaux ne sont « que des recettes extraordinaires » ! En effet, aucun impôt n'a été perçu en 1920 ni en 1921. C'est un emprunt de CHF 70'000 à 5% qui a nécessité la mise en place de l'impôt communal. On voit très bien que l'intérêt de la dette est passé de CHF 2'630.- en 1921 à CHF 6'130.- en 1922. Cet emprunt aurait servi, selon un procès-verbal d'une assemblée communale d'avril 1922, à régler la dote convenue pour la séparation de la commune et de la paroisse.

Ces nouveaux impôts ont été votés à l'unanimité en assemblée communale du 24 novembre 1921 (65 personnes présentes). Ils étaient définis de la manière suivante :

- 1,5 pour mille sur les immeubles (contribution immobilière)
- CHF 0.40 par franc payé à l'Etat sur la fortune
- CHF 0.30 par franc payé à l'Etat sur le produit du travail (impôt sur le revenu).

A noter que 1/3 du budget est consacré pour la caisse des pauvres ainsi que les écoles. Ce budget se soldait par un déficit présumé de CHF 3'820.45 ce qui correspondait à 12 % des charges.

Les dates sont intéressantes aussi. Approuvé le 22 juillet 1922 par l'assemblée communale et le 5 août 1922 par la préfecture, ce budget a été fait en cours d'année, contrairement à aujourd'hui où il doit être approuvé avant le début de l'exercice.



Le Guide "MEMODéchets" sera à nouveau distribué à tous les ménages en fin d'année.
Voir aussi sous <https://www.memodechets.ch/> ainsi que sur l'app mobile MEMODéchets.

Recyclage plastiques

Nouveau à partir du 1er janvier 2022 :

Récolte des bouteilles en plastique et des briques Tetra et autres types de briques dans les déchèteries de Lovens et Lentigny

Déchets admis :

Toutes les bouteilles en plastique : Lait, boisson (sauf PET) huile, vinaigre, shampoing, produit nettoyage du ménage,...

Briques Tetra et autres types de briques.

Ce qui n'est pas admis :

Les bouteilles d'huile moteur, produit jardinage, engrais, produits traitement,...

Les jouets en plastique

Les emballages contenant des restes...



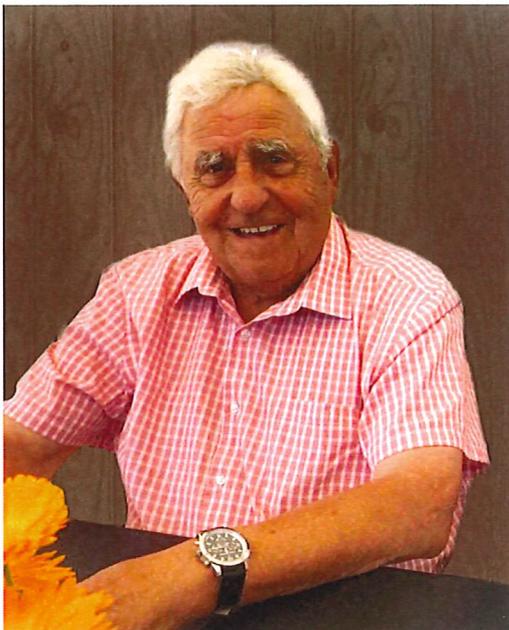
Merci de rincer les bouteilles/briques de lait et jus de fruits avant de les apporter à la déchèterie.

Déchets encombrants : principe du win-win

Au lieu de simplement amener vos anciens meubles, canapés, meubles de jardin, etc.. à la déchèterie, pensez peut-être à faire des heureux et servir une 2^{ème} fois ! Un simple petite annonce « A donner » sur des sites spécialisés comme ANIBIS, RICARDO, FACEBOOK et c'est débarrassé rapidement.

C'est gagnant pour tout le monde : une seconde vie à vos objets, pas besoin de vous déplacer à la déchèterie, moins de déchets, moins de CO2. C'est meilleur pour la planète.....





Hommage à Fernand Maudry

Dans la nuit du 18 octobre 2021, à l'âge de 89 ans, Fernand nous a quitté pour un autre monde. Suite aux effets du Covid, il s'en est allé sereinement en présence de toute sa famille.

Après une enfance heureuse avec ses parents, ses 3 frères et ses 3 sœurs, il suivit pendant 2 hivers les cours à l'école d'Agriculture de Grangeneuve. A l'école de recrue il fut remarqué pour ses qualités par ses supérieurs et fut convoqué pour le cours de Caporal dans la cavalerie. Par la suite il devint président de la Société des dragons de la Sarine.

En 1958, il épousa Anny Fragnière. De cette union naîtront 5 enfants, Brigitte, Christine, Pierre, Françoise et Nicolas. Fernand était l'heureux grand-père et arrière-grand-père de 17 petits et arrière-petits-enfants. Ayant repris le domaine familial, il occupa de nombreuses places importantes comme gérant des cultures, inspecteur du bétail et responsable des forêts de la commune. Agriculteur progressiste, il remit son domaine à son fils Pierre en 1998.

Au sein du conseil communal de Lentigny entre les années 1970 et 1990, il rejoint les jeunes mousquetaires de l'époque avec qui il apporta tout son savoir-faire. Fernand était un homme de la terre avec une certaine logique et un bon sens. Il participa aux très nombreux travaux : construction des routes, places de sport, l'eau potable, la STEP ainsi que les chemins forestiers.

Fernand était très ami avec M. Albert Mamarbachi, ingénieur forestier et papa d'Esther de la RTS, grâce à qui la commune a reçu d'importantes subventions. Voilà un petit résumé des travaux effectués. Le conseil communal à cette période était composé de 5 personnes de 4 partis différents. Malgré cela l'ambiance a toujours été formidable et le bien pour la commune était la principale priorité.

Après une vingtaine d'années passées au service du village, Fernand fit partie de la fameuse amicale des Accablés et lors de nos nombreuses sorties comme celle de Lentigny-France, il était le premier à entonner le Ranz des vaches. Président de l'amicale des dragons, footballeur au FC St-Claude, membre du chœur Ste-Cécile il a toujours été un boute-en-train. Homme bon, généreux, toujours à l'écoute des autres il était le Patriarche que tout le monde aimait et respectait.

Aujourd'hui il n'est plus parmi nous mais les souvenirs restent. On pense en particulier à ses randonnées journalières avec son tracteur à travers le quartier des Meinoud et surtout à la réunion du Clan et de la Tribu des Maudry et à l'apéro du samedi.

Aujourd'hui il a rejoint notre ami Jean-Pierre au Paradis où il va retrouver sa famille et ses amis. Au nom de toute la commune, au nom des accablés nous disons à son épouse Anny et à toute sa famille nos sincères condoléances ainsi que nos pensées émues et notre amitié. Au revoir Fernand, au revoir l'AMI.

Roland Krattinger

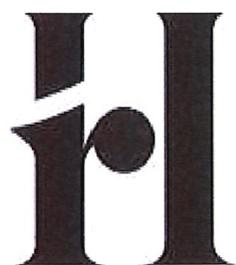


Fernand en compagnie de M. Brulhart, inspecteur forestier, en 1991

L'HARMONIE DE LA BRILLAZ

 www.onnens.net 

LA REVUE 2022



LA REVUE DE L'HARMONIE

Venez partager une soirée festive et conviviale à l'occasion de la Revue de l'Harmonie **le samedi 19 février 2022.**

Au programme : sketches humoristiques par les musiciens, raclette à volonté...

Réservation : www.onnens.net ou auprès d'un musicien - 50.- par adulte

Pass COVID obligatoire

Informations : Benjamin Baechler, président - 079 329 17 39, president@onnens.net

CONCERT ANNUEL

Notre concert aura lieu le **samedi 26 mars 2022.**

Vous aurez le plaisir d'écouter les élèves de notre école de musique, les jeunes de l'EMJ et ensuite, nous vous ferons découvrir notre "show suisse" ainsi que d'autres morceaux variés.



ECOLE DE MUSIQUE

L'école de musique de L'Harmonie de La Brillaz accueille dès 6 ans les enfants ayant envie de débiter l'apprentissage d'un instrument que ce soit des cuivres, bois ou percussions.

Informations : Floriane Pellaton, responsable de l'école de musique - 079 625 50 89, formation@onnens.net

Ecole de
MUSIQUE



L'HARMONIE
de La Brillaz

Vente de sapins de Noël

Mon beau sapin, roi des forêts ...



Venez acheter votre sapin de Noël

le samedi 11 décembre 2021 de 08h30 à 16h00

sur le parking de la salle polyvalente à Lentigny

La société de jeunesse de Lentigny donne un coup de pouce pour la vente des sapins de Noël et elle se tient à votre disposition pour le choix de votre sapin.

...tu gardes ta parure.



à Autigny

Aux 4 Eléments AquaSoins

proposent

Aquabike Aquagym
Circuit (avec tapis de course, jump)
(Cours ou en individuel)

Cours Bébés nageurs

Chambres d'hôtes

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
nous vous offrons un hébergement de proximité



Lucien & Dominique Haller Sobritz

Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26

www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch



DISCOURS DE LA FÊTE NATIONALE 2021

Martine Lachat Clerc est directrice de Solidarité Femmes Fribourg - centre LAVI. Elle est juriste de formation et travaille dans le domaine de l'aide aux victimes depuis 2009. Solidarité Femmes Fribourg est une association qui vient en aide aux femmes victimes de toutes formes de violence, ainsi qu'à leurs enfants. Ses activités principales se divisent en trois axes principaux : la permanence téléphonique 7 jours sur 7, nuit et jour, la maison d'accueil pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, ainsi que le centre de consultation d'aide aux victimes.

Ici, à la Brillaz, on ose l'inédit et on semble apprécier les surprises. Inviter pour le discours du premier août une personne peu, voire pas connue publiquement, directrice d'une association qui lutte contre les violences faites aux femmes et engagée dans le collectif fribourgeois pour qu'une société digne soit possible, c'est tenter l'inattendu et goûter aux découvertes !

Il est en effet plutôt de coutume d'inviter un politicien ou une politicienne pour célébrer la Fête Nationale, et en cette année d'élection, ils auraient sûrement été plusieurs à se presser au portillon. Rassurez-vous, si ces derniers anticipent, augurent, pronostiquent, promettent et même parfois prévoient l'avenir, une directrice d'association sait aussi se poser des questions et proposer des idées, tout en combinant sérieux et humour.

Merci de votre invitation et de ce privilège, qui m'honore ! Et permettez-moi de vous dire le plaisir que j'ai d'être avec vous ce soir pour célébrer la Fête Nationale.

Monsieur le Syndic,
Mesdames les conseillères communales,
Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs, Chères concitoyennes,
chers concitoyens,
Chers jeunes, chers enfants,

La Fête Nationale doit être un moment joyeux marqué par la musique (et nous avons été gâtés ce soir avec la magnifique prestation des chœurs mixtes et de l'Harmonie), par les rires, le partage entre amis, entre sociétés villageoises (si nombreuses et actives à la Brillaz), le ou les verres de l'amitié au bar de la jeunesse, les feux d'artifice, ou l'occasion de fêter comme il se doit les vingt ans de la commune. Mais la Fête Nationale peut aussi être un moment de brève réflexion et l'occasion d'une prise de conscience.

Cette année, comme chaque année d'ailleurs, **les sujets ne manquent pas** : la covid, le confinement, le vaccin... l'écologie... ou plus précisément les pesticides de synthèse ou l'eau potable (et on vient de voir à quel point elle nous manque quand on en est restreint), la Suisse et ses relations avec l'Union européenne, la météo (et oui, un vrai sujet de conversation cette année...), l'Euro et la victoire d'anthologie de la Nati face à la France, le triplé historique des Suissesses en VTT... ou encore **les 50 ans du droit de vote des femmes** !

Si tous ces sujets méritent qu'on s'y attarde, c'est ce dernier qui m'inspire ce soir... en effet, qui dit Fête Nationale, dit Constitution fédérale, dit démocratie...

En 1848, la nouvelle **Constitution fédérale** garantit à tout Suisse un droit de vote et d'éligibilité général et direct. Cependant, les femmes ne sont pas concernées. Ce n'est que le 7 février 1971, après plus d'un siècle de combat, que les Suissesses remportent cette victoire.

Dès lors, **célébrer les 50 ans du droit de vote des femmes**, c'est prendre conscience du chemin accompli. C'est honorer les milliers de Suissesses qui, pendant plus de 100 ans, ont lutté pour leur indépendance et l'égalité des chances, visant ainsi **une société plus libre et plus juste**. En effet, comme le disait Emilie Gourd, « sans l'émancipation de la femme, le terme de démocratie n'est qu'hypocrisie et mensonge ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le 22 juillet 2021, notre Conseillère fédérale Viola Amherd faisait une allocution à Zermatt à l'occasion **des 150 ans de la première ascension du Cervin par une femme**, la Britannique Lucy Walker, seulement 6 ans après celle d'Edward Whymper, premier alpiniste à l'avoir gravi. Elle a commencé en disant : « Que les femmes veuillent gravir des montagnes, se profiler en sport ou participer en politique, elles doivent faire face à de nombreux préjugés... ». Il reste en effet du chemin à accomplir.

L'égalité est toujours un enjeu démocratique. L'expérience montre que l'augmentation de la proportion de femmes dans les instances politiques n'est ni garantie, ni automatique, ni rapide, ni irréversible. Pourtant, les décisions politiques concernent la société entière, les femmes y compris, et ce, dans tous les domaines de la vie. En politique, **la variété de profils** représentés permet de comprendre et de mieux répondre aux besoins de la population. Des études montrent d'ailleurs que la mixité dans les instances de décisions contribue à faire des choix plus durables et efficaces.

Le 14 juin 2019, journée de la grève des femmes, a donné un élan manifeste à la représentation féminine dans certaines instances, continuons de surfer sur cette **vague violette** pour les élections de 2021 et rappelons qu'une victoire des femmes ne signifierait pas la défaite des hommes ! Au contraire ! Nous serons plus fortes et plus

forts si nous nous engageons ensemble. Et je vous rassure messieurs, nous avons de la marge...

Au sortir des urnes en 2016, les femmes représentaient environ un quart des membres des Conseils communaux du canton de Fribourg, et 28,9 % des législatifs. Les Syndiques femmes étaient 14,9 %, nous n'avons pour l'heure, aucune Préfète et avons une seule Conseillère d'Etat. Il y a de quoi faire...

C'est en devenant directrice de Solidarité femmes et du centre d'aide aux victimes **que la cause de l'égalité est devenue primordiale pour moi**. Chaque jour je me rends compte de la détresse de femmes, privées d'appartement, qui n'ont ni travail, ni compte en banque à leur nom, qui sont complètement dépendante d'un mari qui les frappe et parfois menace de les tuer. Je rencontre des femmes qui ont tellement de problèmes qu'elles n'ont plus la force de se battre pour leurs droits. L'égalité est une **condition sine qua non** pour lutter contre la violence faite aux femmes.

On n'aime pas parler de ce sujet, il est encore tabou et pourtant, c'est important de le faire !

La violence conjugale, c'est un conflit qui dégénère. Avoir des comportements violents, c'est insulter, frapper, menacer, casser, contraindre. En résumé, c'est créer un enfer. Ces attitudes engendrent la peur, pénalisent l'avenir des êtres qui la subissent, tuent l'envie de vivre. Les conséquences sont souvent très lourdes pour les victimes. Les enfants ne sont jamais épargnés par la violence qui règne dans leur famille. Qu'ils en soient les témoins directs ou indirects. Ils en souffrent.

Les chiffres sont effrayants. En Suisse, une personne meurt toutes les deux semaines des conséquences de la violence domestique.

En 2020, 28 homicides perpétrés ont été enregistrés dans la sphère domestique, ce qui correspond à la moitié de tous les homicides perpétrés enregistrés par la police en Suisse. Les femmes sont victimes d'homicide ou de tentative d'homicide près de quatre fois plus souvent que les hommes. La proportion de femmes décédées est sept fois plus élevée.

Mais la violence **n'est pas une fatalité !** On peut s'en sortir ! Le plus important est de ne pas rester seul(e) face à cette violence. Il faut solliciter de l'aide, en parler, que ce soit à des amis, des proches, ou à des professionnels tels que les médiateurs scolaires, les psychologues, les médecins, la police, les centres d'aide aux victimes. Il faut se tourner vers quelqu'un en qui on a confiance, trouver une personne ressource qui nous aidera à chercher des alternatives.

Les **conséquences de la violence conjugale** sont nombreuses, dépassent la sphère individuelle et affectent non seulement les personnes touchées, mais la société dans son ensemble. Il s'agit d'un **problème de politique sociale et d'égalité** qui a de graves répercussions en termes de santé et de sécurité publique. De plus, elle engendre des coûts importants, environ 120 millions de francs par an (frais de police ou de justice, perte de productivité, offres de soutien).

Sur le long terme, la violence au sein du couple a des **répercussions sur la vulnérabilité de la société à la violence**. En effet, l'exposition à la violence au sein du couple génère chez les enfants qui y sont confrontés un risque important de répétition intergénérationnelle des comportements violents.

Ouvrir le débat public sur le problème de la violence conjugale, prendre position clairement quant à son inacceptabilité et la combattre au moyen d'une politique globale et coordonnée, relèvent dès lors pour toute

démocratie **d'une exigence de justice et d'égalité**. Il est donc important d'en parler et de prendre des mesures pour la condamner, l'éradiquer.

Une de ces mesures est justement de reconnaître que la violence à l'égard des femmes est une **manifestation claire des rapports de force** historiquement inégaux entre les femmes et les hommes et que la réalisation en droit et en fait de l'égalité entre les femmes et les hommes est un élément clé dans la prévention de cette violence.

Permettez-moi dès lors de conclure avec quelques propositions concrètes :

- Pour vous **les filles** qui aimez jouer au foot : ne lâchez rien, faites votre place pour qu'un jour toute la Suisse vibre lors d'un match féminin Suisse - France autant qu'elle a vibré en juin dernier !
- Pour vous **les jeunes** en plein apprentissage ou aux études : terminez votre formation afin de toujours pouvoir vous retourner professionnellement et ne jamais être dépendante ou dépendant de quelqu'un d'autre.
- Pour nous **les femmes** qui avons la chance de pouvoir exercer le droit de vote : soutenons-nous les unes, les autres et mobilisons-nous pour que nos voix soient entendues.
- Pour vous **messieurs** qui avez un rôle crucial à jouer en faveur de l'égalité : continuez de vous engager pour le congé paternité et la conciliation entre vie familiale et professionnelle afin d'en faire des priorités politiques.

- Pour nous **citoyennes et citoyens**, qui avons la chance de vivre dans ce magnifique pays qui connaît le sens profond de la démocratie, il est temps de prendre nos responsabilités et d'exercer l'égalité dans tous les domaines. Nous sommes non seulement actrices et acteurs du présent, mais aussi initiatrices et initiateurs de l'avenir. Montrons l'exemple, soyons responsables, solidaires et engagés.



Je vous souhaite une magnifique soirée festive et une excellente fête Nationale !



UN RÉSEAU ENCORE
PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS DÈS LE 12 DÉCEMBRE 2021

Découvrez-les sur tpf.ch/nouveautes

Corporation forestière Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19, 1725 Posieux
026 305 56 53 - www.forets-sarine.ch

MOBILIER EXTERIEUR EN BOIS MASSIF

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs en chêne/mélèze/douglas massif avec des bois issus de vos forêts



BOIS SUISSE

Demandez du Bois Suisse.



Prix indicatifs :

Banc en bois massif avec dossier, 200 cm 600.—

Table avec bancs incorporés, 250 cm 1'800.—

Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une protection à base d'huile de lin

Traverses de chêne :

Traverse en chêne massif 200/12/24 cm 56.—

Traverse en chêne massif 250/12/24 cm 70.—

Traverse en chêne massif 300/12/24 cm 84.—

Plateau de chêne massif 200/12-25/4 cm 12.—



Commande de mobilier

Pour toute commande, rendez-vous sur le site Internet
www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/

Pour tout renseignement ou demande spéciale, contactez
Cédric Horner au 079 296 72 71



BOIS SUISSE

Demandez du Bois Suisse.

à retourner à :

Forêts-Sarine, Région 2
Rte de Grangeneuve 19
1725 Posieux

par mail :
jean-paul.borne@fr.ch

Délai de livraison après réception de la commande:
maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine
- Pour tout renseignement, contacter Jean-Paul Borne, forestier, 026 305 56 52 / 079 606 35 37

| | | |
|-------|------------|--|
| Nom: | Prénom: | TVA 7.7 % comprise |
| Rue: | Localité: | Commande minimum 1 stère |
| Tél : | Portable: | Testez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu |
| Date: | Signature: | www.forets-sarine.ch |

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

| Quantité | Longueur | Assortiments | Prix/stère | Livraison | Total CHF |
|---|-------------|--|------------|-----------------------|-----------|
| stères | 25/33/50 cm | Bois de feu en quartier, feuillus, sec | 140.00 | livraison obligatoire | |
| stères | 1 m | Bois de feu en quartier, feuillus, sec | 105.00 | livraison obligatoire | |
| stères | 25/33/50 cm | Bois de feu en quartier, résineux, sec | 120.00 | livraison obligatoire | |
| stères | 1 m | Bois de feu en quartier, résineux, sec | 85.00 | livraison obligatoire | |
| stères | 1 m | Bois de feu en quartier, feuillus, vert | 90.00 | facultative | |
| stères | 1 m | Bois de feu en quartier, résineux, vert | 70.00 | facultative | |
| stères | 4 - 6 m | Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st.) | 50.00 | sur demande | |
| stères | 4 - 6 m | Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st.) | 40.00 | sur demande | |
| Total stères | | Total de la valeur du bois TTC | | | |
| TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC | | | | | |

| Livraison à domicile | | |
|----------------------|----------------------|--------|
| 1 stère | forfait | 55.00 |
| 2 stères | forfait | 65.00 |
| 3 stères | forfait | 75.00 |
| 4 stères | forfait | 120.00 |
| 5 stères | forfait | 130.00 |
| 6 stères | forfait | 140.00 |
| 7 stères | forfait | 160.00 |
| 8 stères | forfait | 170.00 |
| 9 stères | forfait | 180.00 |
| 10 stères et + | par camion, en régie | |

Sylviance

Institut de Beauté
& Massages

Sylvie Lippuner-Thürler
Le Bret 3
1756 Ommens FR
Tel. : 026 470 20 96
Nat.: 079 406 88 15



Menuiserie Baeriswyl Sàrl
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing
Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75

Entreprise de Travaux Immobiliers

ETI Rochat T.

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

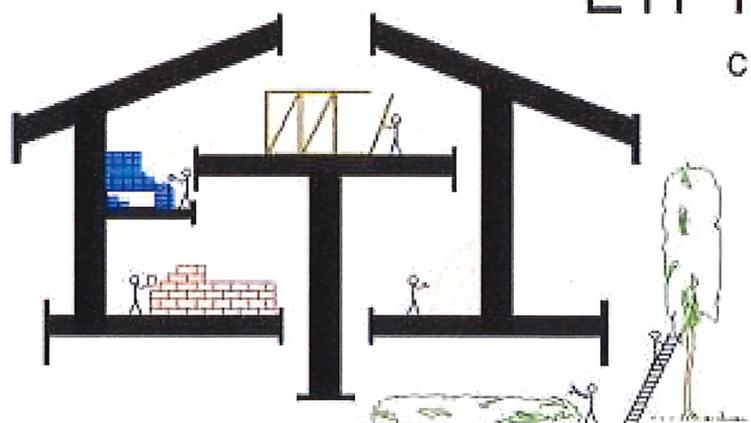
Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi



Pour tous vos travaux

Thierry Rochat
Rte d'Onnens 18
1745 Lentigny
079/372.45.65

d'aménagement et d'entretien
extérieur et intérieur

E-mail: thierry.rochat@bluewin.ch

REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ DES ROBINS DES BOIS

Les Robins des bois sont des habitantes et habitants du canton de Fribourg de tous horizons, sensibles à l'importance de la forêt pour la nature et la société.

Rejoindre la communauté des Robins des bois, c'est apporter son soutien au travail réalisé par les équipes forestières et les propriétaires forestiers pour façonner une forêt à même de remplir ses quatre fonctions: protection du territoire, production d'un matériau durable, préservation de la biodiversité et accueil du public.

Cette action, initiée par ForêtFribourg, l'association des propriétaires forestiers, vise à mettre en lumière l'importance de

la forêt et à valoriser le travail réalisé par les équipes et entreprises forestières, ainsi que les propriétaires forestiers en faveur de ce bien précieux qu'est la forêt.

L'action a également pour objectif de lancer un signal envers les pouvoirs publics communaux et cantonaux, afin de les inciter à utiliser cette ressource véritablement renouvelable que représente le bois de nos forêts.

L'action de **ForêtFribourg** n'est liée à aucun groupement politique. Rejoindre les Robins des bois n'implique par ailleurs aucun engagement politique ou associatif.

Pour chaque nouvelle adhésion, les propriétaires forestiers s'engagent à planter un arbre dans la région de l'adhérent-e. Pour adhérer, il suffit de remplir le formulaire disponible à l'adresse : robins-des-bois.ch





RECHERCHE DE TALENTS

(de 7 à 99 ans)

Notre chœur mixte Sainte-Cécile organise la prochaine fête des Céciliennes de l'Association St-Udalric les 26-27-28-29 mai 2022.

La journée du samedi 28 mai 2022 (de 10h00 à 14h00) sera consacrée aux talents de notre région. Un marché villageois sera installé à l'extérieur de la salle polyvalente de Lentigny.

Etes-vous un de ces talents ?

Rêvez-vous d'être un artiste ?

Artisans

Musiciens

Chanteurs

Danseurs

Magiciens

Ou tout autre

Alors n'hésitez pas à nous faire découvrir votre don sur scène ou en y tenant un stand (gratuit).

Pour toute question ou inscription jusqu'au 15 février 2022 :
veronique.mettraux12@gmail.com

SERVICES & ENTRAIDES

Cours d'anglais, soutien scolaire

Audrey Devaud, étudiante au Collège de Gambach, est disponible pour donner des cours de soutien de français et allemand aux élèves du niveau primaire. Contact 077 529 04 29.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans le mardi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

| | | | |
|-------------------------------|------------------------|---------------|---------------|
| Codourey Alexia, Lovens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 22 26 | 079 560 12 59 |
| Favre Pauline, Onnens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 26 97 | 079 351 47 09 |
| Favre Mélissa, Onnens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 26 97 | 079 371 91 23 |
| Fragnière Luana, Lovens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 28 60 | |
| Hirt Eléonore, Onnens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 25 51 | 079 569 71 80 |
| Jobin Estelle, Lentigny | Certificat Croix-Rouge | | 077 433 01 17 |
| Kannengieser Léna, Lovens | Certificat Croix-Rouge | | 079 302 63 11 |
| Moser Nolwenn, Lovens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 03 30 | 079 324 59 94 |
| Rime Mathilde, Onnens | Certificat Croix-Rouge | 026 401 44 72 | 076 720 72 91 |
| Roulin Erine, Lentigny | Certificat Croix-Rouge | | 079 135 42 41 |
| Strahm Chloé | Certificat Croix-Rouge | | 077 527 55 32 |
| Steffen Olivia, Onnens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 04 20 | 077 228 61 83 |
| Thierrin Célia, Onnens | Certificat Croix-Rouge | | 077 538 98 94 |
| Wohlhauser Charlize, Lentigny | Certificat Croix-Rouge | | 079 747 93 50 |

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

Cabinet : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébés

Suivi avant la naissance



My Local Services

Votre place du
village virtuelle



COMMUNE DE LA BRILLAZ

Toutes les informations sur l'actualité communale

Et la possibilité pour les commerces, les artisans et les sociétés locales de la Brillaz de faire connaître leurs activités.



Implenia

IMPLENIA SUISSE SA À FRIBOURG

GÉNIE CIVIL

T +41 58 474 37 37

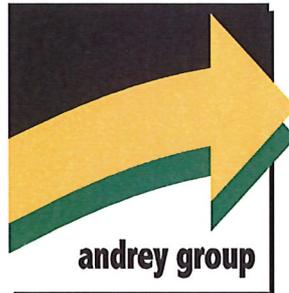
BÂTIMENT - GROS ŒUVRE

T +41 58 474 37 33

BUILDINGS - ENTREPRISE GÉNÉRALE

T +41 58 474 07 07

IMPLENIA.COM



Andrey group, votre fidèle partenaire dans le canton de Fribourg pour des transports en tout genre. Une équipe dynamique de plus de 150 collaborateurs qui est disponible pour répondre à vos diverses demandes.

Notre offre est très variée, service de bennes, transport de béton, bennes basculantes, transports spéciaux, service de grue, autogrues, etc...

Nous sommes également une entreprise spécialisée dans le domaine du traitement des déchets recyclables, le déblaiement de la neige et l'entretien des routes.

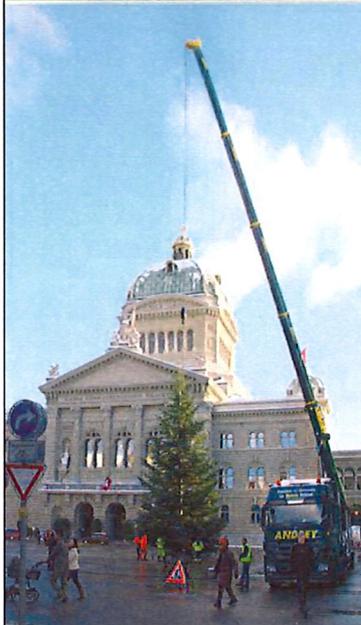
Andrey group s'occupe aussi de l'organisation de vos voyages en Suisse et à l'étranger ainsi de vos excursions au moyen de cars de luxe.



Nous nous réjouissons de votre demande d'offre sans engagement bien sûr! La philosophie d'entreprise de 'Andrey Group' se résume en quelques mots: notre but est de conseiller et servir notre clientèle avec professionnalisme et compétence afin de la satisfaire.

www.andreygroup.ch Tél. 026 413 92 00

Le Mouret · St-Silvestre · Bulle · Broc Tavel · Fribourg · Marly · Villars-sur-Glâne



La BrillAZ de A à Z

LA BRILLAZ DE A À 17-21 MAI 2023



La 34^{ème} Fête du Giron des Musiques de la Sarine aura lieu du **17 au 21 mai 2023** dans notre commune de La Brillaz. Ce n'est pas une Première pour La Brillaz. En effet, en 1987, cet incontournable rendez-vous de tous les musiciens a eu lieu à Onnens et fut un grand succès.

La date semble lointaine, mais vous le savez, l'organisation d'une fête d'une telle envergure se prépare soigneusement. Pour le comité d'organisation constitué pour l'occasion, le travail a donc déjà commencé.

La BrillAZ de A à Z ; pas besoin de longues phrases, le logo illustre parfaitement le thème de notre Fête. Notons néanmoins que l'un de

nos objectifs prioritaires est de fédérer tous les habitants de notre Commune autour d'une grande Fête.

Nous mettrons tout en œuvre pour que la Fête soit belle et chaleureuse et qu'elle fasse vivre des moments inoubliables à vous tous.

Alors à vos agendas, notez déjà les dates du 17 au 21 mai 2023.

Rendez-vous pour de plus amples renseignements sur notre internet:

www.labrillaz2023.ch



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

| | |
|--------------------------|-------------|
| mardi – jeudi – vendredi | 15h – 18h |
| mercredi | 15h – 19h30 |
| samedi | 9h – 12h |

Vacances scolaires : mercredi et samedi
uniquement

Quoi ?

- plus de **22'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans : gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre / par mois

Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne...
et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres



Large Vision

Choix de livres en gros
caractères pour un
meilleur confort de
lecture

⚠ Dès 16 ans, certificat COVID obligatoire pour entrer à la bibliothèque!

Sans certificat, utilisez notre service de prêt à l'emporter !

Toutes les infos sur notre site...



Nos animations

Consultez notre site pour plus d'infos !



Chaque **1^{er} mercredi** du mois de **14h à 15h** - *sauf vacances scolaires*
 Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte
Gratuit, sur inscription



Chaque **3^{ème} mercredi** du mois de **10h à 11h** - *sauf vacances scolaires*
 Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents
Gratuit, sur inscription



Les **mercredis** de **14h à 15h**
 24 novembre 2021
 26 janvier – 30 mars – 8 juin 2022
 Animé par Madame Silvia Maspoli
 Pour les enfants de 6 à 12 ans
Gratuit, sur inscription



Les CréAteliers

Les **mercredis** entre **15h et 17h**
 10 novembre 2021
 9 février – 11 mai 2022
 Ateliers créatifs animés par Madame Sarah Genoud et ses enfants
 Pour les enfants dès 6 ans
Gratuit, sans inscription

Suivez-nous sur Facebook  et Instagram 

Noël 2021

La bibliothèque sera **fermée** du 24 décembre 2021 au 10 janvier 2022

Reprise de l'horaire habituel : mardi 11 janvier 2022

Pour plus d'infos...

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran

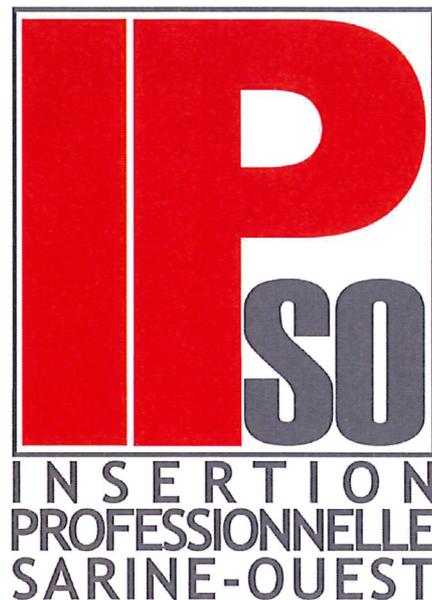


IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'**ARCOS** et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

Opérationnel depuis le 1er avril 2021, **IPSO** a été sollicité par bon nombre d'habitants des communes de Sarine-Ouest. Tous les travaux d'intérieur et d'extérieur qui nous ont été confiés durant le printemps et l'été de cette année ont largement contribué à la mise en route de notre service d'insertion professionnelle. Des interventions dans les communes et entreprises locales ont également eu lieu pour des remplacements et des renforts d'équipe pour divers travaux.

Notre site internet est aujourd'hui remis à jour, vous trouverez toutes les informations relatives à notre service en suivant ce lien :

<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>



Nous restons aujourd'hui à votre disposition pour assurer des livraisons, le transport de personnes et/ou de marchandises, effectuer de petits travaux ponctuels ou tout autre service facilitant votre quotidien.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins et notamment pour vos travaux d'automne et d'hiver (feuilles mortes, salage, déneigement, etc.).

Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement.

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

Le responsable d'IPSO et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch

Fromagerie ONNENS



Cédric Donzallaz
Rte des Moilles 8
1756 Onnens
026/470.12.23
cedric.donzallaz@hotmail.com

Gruyère AOP

Grand Clos

Fondue

Crème Double

Sérac

Plateaux de fromages

Horaires d'Ouverture :

Lundi 8h-11h 17h-19h

Mardi 8h-11h Fermé

Me-Je-Ve 8h-11h 17h-19h

Samedi 8h-11h30 17h-19h

Dimanche 8h-11h 17h-19h

Kéranita
Coiffure

Dames - Messieurs - Enfants

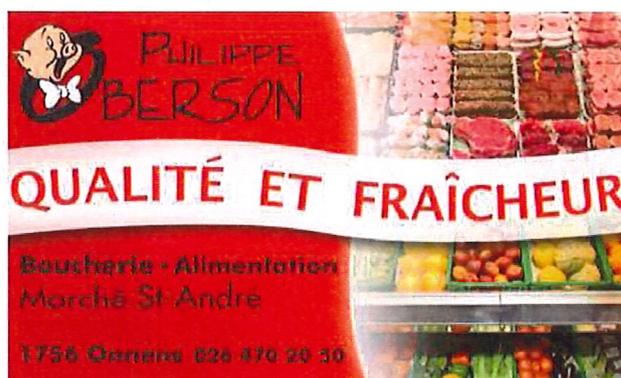
Anita Brünisholz - Morel

Brevet fédéral

En Meinoud 19

1745 Lentigny

Tél. 026/466.66.64



- *Grand choix de grillades*
- *Rôtis poires à Botzi pour la broche...*



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2022
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

| Lieu | Adresse | Dates et fréquence | | |
|--------------------|---|--|---------------------------------|-----------------------------|
| Autigny | Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe | Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi | | |
| | | 19 janvier | 16 février | 16 mars |
| | | 20 avril | 18 mai | 15 juin |
| | | 20 juillet | 17 août | 21 septembre |
| | | 19 octobre | 16 novembre | 21 décembre |
| Avry | Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée | A la demande, matin et après-midi | | |
| Belfaux | Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée | Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi | | |
| | | 20 janvier | 17 février | 17 mars |
| | | 21 avril | 19 mai | 23 juin (4 ^{ème}) |
| | | 21 juillet | 18 août | 15 septembre |
| | | 20 octobre | 23 novembre (3 ^{ème}) | 15 décembre |
| Corminboeuf | Ecole Rte du Centre 27 Local de la buvette | Le 1^{er} mardi du mois, l'après-midi | | |
| | | 4 janvier | 1 ^{er} février | 1 ^{er} mars |
| | | 5 avril | 3 mai | 7 juin |
| | | 5 juillet | 2 août | 6 septembre |
| | | 4 octobre | 8 novembre (2 ^{ème}) | 6 décembre |
| Grolley | Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée | Le 1^{er} mercredi du mois, le matin | | |
| | | 5 janvier | 2 février | 2 mars |
| | | 6 avril | 4 mai | 1 ^{er} juin |
| | | 6 juillet | 3 août | 7 septembre |
| | | 5 octobre | 2 novembre | 7 décembre |
| Neyruz | Maison paroissiale Rte de Romont 5 rez-de-chaussée | Le 4^{ème} vendredi du mois, l'après-midi | | |
| | | 28 janvier | 25 février | 25 mars |
| | | 22 avril | 27 mai | 24 juin |
| | | 22 juillet | 26 août | 23 septembre |
| | | 28 octobre | 25 novembre | 23 décembre |

Rendez-vous de l'éducation

 Avry, Avry-Bourg 2
 rez-de-chaussée

Chaque 1er jeudi du mois
de 9h00 à 11h00

Plus d'informations ?
Tél. 026/347.38.83

Discuter d'éducation entre familles, avec une infirmière puéricultrice et Education Familiale

